

DÉBAT PUBLIC

EUROPACITY



VERBATIM

Atelier « Environnement, dimension énergie-climat »
à Gonesse

Mardi 7 juin 2016 - 19h00-22h00

Centre socio-culturel Marc Sangnier – 17 place Marc Sangnier

(Début de la réunion à 19 h 20)

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à tous. On est de moins en moins nombreux. C'est la dernière réunion. Cela devient un peu familial. Pourtant, c'est un sujet qui est très important.

Philippe QUEVREMONT va animer cette réunion qu'il a préparée. On avait d'abord pensé traiter tous les sujets tous ensemble. Et en fait, cela est assez compliqué, parce qu'il y a des experts qui vont intervenir, à la fois du côté du maître d'ouvrage et des personnes qui contestent le projet, si bien qu'il apparaît impossible d'additionner tous ces temps d'expertise et d'organiser un débat.

On a choisi de faire une introduction générale par le maître d'ouvrage, de se répartir en trois petits groupes qui traiteront de l'énergie, des déchets et du bilan carbone et de garder une grande partie de la réunion pour rassembler ces éléments, car ce qui est aussi intéressant, évidemment, c'est d'aborder la globalité, mais ce après avoir approfondi un certain nombre de sujets.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les règles, vous les connaissez.

Je voulais juste vous faire un petit point, comme je m'étais engagé à le faire. Cela ne va pas vous concerner directement. Mais pour autant, je souhaite que vous l'entendiez. J'ai constamment rappelé pendant ce débat que chacun avait droit au respect. Lorsqu'il y a des insultes, si je les entends, j'essaie d'y mettre un terme. Récemment, il y a eu dans un blog des propos franchement insultants vis-à-vis de la Secrétaire générale de la Commission qui fait un travail tout à fait extraordinaire. C'était des propos tout à fait inadmissibles, à caractère sexiste très explicite. Je suis certaine que, tout comme moi, vous désapprouvez fortement ce genre de propos qui me paraissent tout à fait inconvenants. Je ferai un droit de réponse dans RoissyMail, qui se comporte extrêmement mal sur ce plan. Chacun a le droit de trouver que ce débat ne sert à rien, est inutile et inintéressant, qu'il coûte trop cher, etc., mais le droit d'insulter les gens est une tout autre affaire.

Je passe maintenant la parole à Philippe QUEVREMONT, qui a préparé cette réunion.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Nous avons groupé ensemble les trois sujets les plus techniques qui concernent l'environnement...

Il y a une demande de parole. Je vais céder la parole.

Bernard Loup, Co-président du Collectif Pour le Triangle de Gonesse

Mme la Présidente, par rapport à RoissyMail, j'ai personnellement renoncé à polémiquer sur le sujet.

En ce qui concerne le programme de ce soir, il me paraît important que tout le monde puisse entendre tous les experts, étant donné, en plus, qu'il n'y aura pas de verbatim. Nous demandons donc, quitte à réduire le temps de débat de la salle, que les trois thèmes soient abordés dans la continuité, les uns après les autres, sauf s'il y a un désaccord total de la salle.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

On avait envisagé la possibilité d'enregistrer chacun des mini ateliers. Est-ce que c'est possible ? Non ? Ce n'est pas possible ? On n'y est pas arrivé ? Là, cela pose alors effectivement un problème. Cela veut dire qu'il va falloir, vraiment, que les experts soient assez brefs. Si on travaille de cette façon-là, je n'y vois pas d'inconvénient majeur. Cela a quand même un inconvénient... On a vu la dernière fois, lors du dernier atelier sur les questions d'environnement que l'on a eu besoin d'approfondir les choses. Cela n'aurait pas été possible si les trois thèmes avaient été traités successivement. Les sujets doivent être approfondis. Sinon, on reste sur des généralités.

De toute façon, les experts vont fournir des slides, produire des éléments qui figureront sur le site, pour peu qu'ils nous les donnent.

Qui, dans la salle, préfère cette solution consistant à traiter successivement tous les sujets ?

Intervention hors micro.

Très bien. On change alors notre fusil d'épaule.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vais simplement réclamer l'indulgence pour l'animateur qui sera vigilant sur les temps de parole. On risque sinon d'aller très loin.

Je vous propose que l'on commence tout de suite par l'exposé du maître d'ouvrage sur sa stratégie de développement durable. Nous verrons à la suite de l'exposé si nous ouvrons les questions sur cette partie ou si nous enchaînons directement sur la partie « énergie » la plus technique.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Bonsoir, David LEBON, directeur du développement du projet EuropaCity. Nous ferons une présentation rapide à deux voix, avec Kévin VASSEUR.

Je demande aussi votre indulgence pour le maître d'ouvrage, qui a préparé, à la suite de la demande de la Commission une organisation du débat qui n'était pas celle-ci, soit un temps de présentation très générale et différents sujets (déchets, énergie, bilan carbone) devant être traités dans de petits ateliers. Nous allons voir comment nous allons nous adapter. Je partage tout de même la remarque de la Présidente : le maître d'ouvrage est plus sollicité dans les ateliers pour répondre aux questions et apporte plus d'éléments concrets pour les participants aux débats dans le cadre d'ateliers que dans ces grandes réunions où, finalement, la succession de prise de parole ne permet pas véritablement de faire progresser les argumentaires.

Après cette petite introduction, je vais vous rappeler rapidement la stratégie environnementale du projet EuropaCity, parce que c'est une partie consubstantielle du projet. Nous avons ensuite prévu d'aborder les différentes thématiques, sujet par sujet.

Sur cette stratégie environnementale, vous avez dans le dossier du maître d'ouvrage qui vous a été remis l'ensemble et la cohérence de la stratégie environnementale du projet EuropaCity qui se décline en 10 engagements. On a eu l'occasion d'aborder ces engagements sur les questions urbaine, culturelle, de l'emploi, de l'insertion du projet dans les différentes politiques publiques territoriales. Nous allons aborder ce soir trois éléments particuliers de notre stratégie environnementale : l'accompagnement de la transition vers les modes de vie et de consommation responsable, l'écosystème urbain et le modèle de transition écologique (le fonctionnement même du projet), les modes de transport et la limitation de leur impact sur l'environnement (par l'intermédiaire du bilan carbone, ou en tous les cas de ce que nous pouvons dire, pour le moment, sur le bilan carbone de notre projet).

Ce projet n'a pas été construit uniquement « en chambre ». Sur toutes les thématiques, nous avons voulu nous adjoindre des expertises, avec des spécialistes français, mais aussi internationaux, pour nous permettre de construire la cohérence de cette stratégie environnementale et les différents aspects du projet.

D'abord, dans la conception même de l'équipement EuropaCity, à travers une équipe de conception pluridisciplinaire. Vous avez eu notamment l'occasion, dans le cadre du débat public, de voir Bjarke INGELS de l'agence Big, qui est l'architecte, l'agence BASE, le bureau Michel FORGUE, économiste du bâtiment, Carlo Ratti Associati, spécialiste des smart cities, les développements urbains de demain, Lamoureux Acoustics sur les questions de bruit et de confort, les urbanistes François LECLERCQ et Muriel PAGES, à différentes échelles (François LECLERCQ sur le grand corridor aéroportuaire à l'échelle du Nord-est francilien, Muriel PAGES sur l'inscription du projet dans une trame plus fine sur le territoire), Setec et Transsolar (nous avons ici, ce soir, un certain nombre de ses experts pour présenter les éléments les plus techniques, car comme l'a dit Monsieur QUEVREMONT, ce sont les éléments les plus techniques qui vont être abordés dans l'atelier de soir). Nous avons aussi fait le choix d'ouvrir les portes et les fenêtres de la conception même de ce projet par l'intermédiaire d'ateliers thématiques. Vous avez ici des photographies d'un de ces ateliers qui a été organisé sur les fermes urbaines, avec des opérateurs et des spécialistes de ces questions, ou un atelier thématique sur les questions de développement durable, dont vous voyez les différents partenaires qui ont pu être sollicités, que ce soit la Fondation Nicolas HULOT, les Fermes de Gally ou l'ANSES.

Cette stratégie environnementale s'inscrit dans la stratégie voulue par la puissance publique d'aménagement du Triangle de Gonesse. Comme vous le savez, cette stratégie de développement durable est très forte dans le cadre de la ZAC. Nos engagements s'inscrivent dans le cadre de cette stratégie définie par la puissance publique, puisque, je vous le rappelle, le projet EuropaCity se développerait sur une emprise de 80 hectares, en connexion avec la gare du Triangle de Gonesse de la ligne 17 du Grand Paris Express, dans le cadre d'un aménagement plus global du Triangle de Gonesse.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Monsieur LEBON, je vais vous prier d'accélérer, parce que je crois que nous avons déjà entendu, un certain nombre de fois cette présentation. Si vous pouviez passer relativement rapidement, compte tenu du choix d'organisation qui vient d'être fait.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Oui, je fais rapidement. Vous allez voir que ça passe très vite, puisque j'ai terminé... Vous voyez donc l'impatience n'est pas toujours bonne conseillère.

Je laisse la parole à Kevin VASSEUR pour expliquer la stratégie environnementale et rentrer dans le sujet, qui nous intéresse ce soir.

Kévin VASSEUR, Responsable Montage d'Opérations du projet EuropaCity

Bonjour à tous, je suis Kevin VASSEUR, je suis ingénieur, responsable des sujets « aménagement » sur le projet EuropaCity. Je vais vous présenter ici la stratégie environnementale qui s'appuie sur quatre grandes thématiques.

Tout d'abord les thématiques liées à la ville intelligente, aux smart cities, soit l'énergie, l'eau, les déchets et la mobilité. Et deux thématiques liées au fonctionnement (visiteurs et employés du site) : la biodiversité et le confort de la santé et du bien-être.

Sur cette première thématique, nous avons travaillé avec l'équipe d'ingénieurs et d'architectes sur cette approche visant à nous appuyer sur l'environnement du site, pour apporter tout le confort et le bien-être aux visiteurs. Nous avons abordé quatre thématiques : la qualité de l'air, le confort thermique, le confort visuel, l'acoustique. Nous avons également travaillé sur le sujet de la biodiversité, en faisant le choix d'une grande toiture végétalisée. Dans ce cadre, nous avons travaillé à l'élaboration d'une ferme urbaine de 7 hectares. Le projet intégrerait aussi un parc de 10 hectares librement accessibles. Et 5 milieux naturels seraient développés sur cette toiture végétalisée et sur les espaces paysagers alentours.

S'agissant des thématiques plus techniques, nous avons déjà travaillé lors de deux ateliers la thématique mobilité, sachant que 50 % des visiteurs viendraient par les transports en commun. Sur le site en lui-même de 80 hectares, il s'agirait d'un quartier piéton, qui serait également accessible aux modes de transport doux.

Sur la thématique technique liée à l'eau, l'énergie et les déchets, nous avons travaillé le 25 mai sur la thématique de l'eau pour poursuivre l'objectif de 100 % des besoins en eau non potable couverte par le recyclage sur le site. Ce soir, nous allons travailler sur les sujets d'énergie et de déchets en poursuivant les deux objectifs de 100 % des déchets organiques valorisés sur place (75 % en général) et 100 % des besoins énergétiques couverts par une production sur site, en ayant recours aux énergies renouvelables.

La taille et la diversité du programme du projet nous permettent de développer cet écosystème qui va vous être présenté tout au long de la soirée, qui permet de gérer à la fois l'énergie, l'eau et les déchets ensemble et de profiter de synergies entre les différentes thématiques. En commençant par la thématique de l'eau, par exemple, on pourrait réutiliser l'eau pluviale pour alimenter les sanitaires, tandis que les eaux issues des sanitaires pourraient être introduites dans une unité de méthanisation qui permettrait de produire à la fois du chauffage et de l'électricité pour répondre aux besoins énergétiques du projet.

Vous avez sur cette diapositive le calendrier général prévisionnel des procédures liées au projet EuropaCity. On est donc en 2016, au moment du débat public. On s'inscrit dans des procédures plus larges, dans la zone d'aménagement concerté du Triangle de Gonesse, comme vous l'a présentée David LEBON, qui fait elle-même l'objet d'autorisations administratives. Si le projet se poursuit, au terme du débat public, EuropaCity fera également l'objet d'autorisations, tout d'abord environnementales (cf. étude d'impact et dossier « loi sur l'eau ») et puis d'urbanisme avant de pouvoir commencer la phase construction, avec un objectif d'ouverture en 2024, concomitamment à l'arrivée des transports en commun et de la ligne 17.

Je vais laisser la parole aux différents experts qui nous accompagnent ce soir. Aurélien GERVASI, Transsolar vous présentera la thématique « énergie ». Claire VITTOZ, Setec Bâtiment, interviendra sur la thématique « déchets ». Enfin, Marion THILL, Setec, abordera la thématique des « émissions de gaz à effet de serre ».

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. Avant de passer à la thématique « énergie », je vous invite à intervenir si vous avez des questions.

Blaise MARTIN, CPTG

Bonsoir, Blaise MARTIN.

J'ai vu que la Fondation Nicolas HULOT est citée. On ne s'attendrait pas à la voir ici. Parce que, par exemple, il y a un autre projet, à Grignon, où le PSG, le Qatar, ou les deux à la fois, ont des vues pour transformer la ferme d'AgroParisCech en centre d'entraînement du PSG. Or, la Fondation Nicolas HULOT s'est officiellement prononcée contre ce projet d'arrivée du Qatar détruisant l'agriculture, là-bas. Ma question, par rapport à la FNH que vous citez ici, vise à savoir quel a été son rôle exact en tant qu'expert associé et si elle a donné son autorisation pour être citée sur une de vos présentations, ce qui, à mon avis, est un peu compromettant pour elle.

Merci pour votre réponse.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci pour votre brièveté. Je vais demander que l'on affiche systématiquement le temps de parole à l'écran, afin que chacun puisse s'autoréguler.

Le maître d'ouvrage, si vous avez une réponse à cette question.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Oui. Je vous encourage à consulter les différents comptes-rendus des ateliers thématiques qui ont pu être organisés par Alliages & Territoires dans le cadre de l'élaboration du projet EuropaCity. La Fondation Nicolas HULOT est intervenue dans le cadre d'un atelier sur l'environnement, lequel a donné lieu à un compte-rendu partagé avec les participants. Ayant participé aux travaux, ils figurent dans le document. Ils sont donc parfaitement informés du fait qu'ils ont participé aux travaux d'élaboration du projet EuropaCity. Il n'y a aucune ambiguïté sur le sujet.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. Y a-t-il une autre question générale ?

Je vais donc vous proposer que l'on passe à la partie « énergie ». On va redonner la parole au maître d'ouvrage qui va exposer ses projets sur les questions d'énergie... Je crois qu'il y a une question tout à fait dans le fond.

Francis REDON, Environnement 93

Bonjour, Francis REDON, Environnement 93. On nous parle toujours de la ligne 17, comme si elle existait... Mais elle n'existe pas. Aujourd'hui, l'enquête publique a eu lieu, mais le commissaire enquêteur n'a pas encore donné son avis sur la ligne 17. On dit régulièrement qu'EuropaCity est soumis à la ligne 17, que celle-ci est soumise à EuropaCity. Il faudrait éviter de dire aujourd'hui que la ligne 17 existe.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. C'est davantage une remarque qu'une question.

Il y a une question dans le fond. On va passer ensuite à la thématique de l'énergie.

Hervé DEHEZ, Val-d'Oise Environnement

Hervé DEHEZ, Val-d'Oise Environnement.

Monsieur a cité Nicolas HULOT... Je n'ai pas trop suivi, arrivant à l'instant. Vous avez l'air de dire que des membres de sa fondation auraient participé à des ateliers. Mais ont-ils émis un avis sur le sujet ? Ils ont pu participer comme nous, comme différentes associations d'environnement. Ce n'est pas pour autant que l'on valide le projet. Qu'en est-il de la Fondation Nicolas HULOT ?

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vais demander au maître d'ouvrage de répondre à nouveau. On rentrera ensuite dans le vif du sujet.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Il n'a jamais été dit que la Fondation Nicolas HULOT avait émis un avis sur le projet. En négatif ou en positif, je n'en ai pas connaissance. Il a seulement été présenté la méthodologie, qui a été la nôtre, d'association de différents acteurs, quels que soient leurs horizons, et notre volonté de pouvoir construire ce projet avec différentes expertises, d'où qu'elles viennent. Nous avons, dans ce cadre-là, sollicité la Fondation, qui a répondu positivement. Elle savait donc parfaitement pour quoi elle venait travailler dans ce cadre-là. Nous n'avons pas dit qu'il y avait eu l'émission d'un vœu ou d'un avis sur le projet EuropaCity de la part de la Fondation.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. Nous passons donc, sans transition, aux questions d'énergie. D'abord la parole au maître d'ouvrage, puis les questions, réactions et prises de position dans la salle. Deux personnes, avec une certaine expertise, sont là. Nous verrons tout à l'heure comment distribuer le temps de parole. Il y a d'une part une personne annoncée par le Collectif pour le Triangle de Gonesse, d'autre part un représentant de l'ADEME, qui sans prendre position sur le fond apportera les précisions ou questionnements lui paraissant nécessaires.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Nous avons demandé à ce que ce soient nos bureaux d'études qui puissent intervenir sur les parties les plus techniques. Je passe donc la parole à Aurélien GERVASI, de la société Transsolar. Il a déjà pu œuvrer, mais très rapidement, à la fin de la réunion à Paris du 26 mai dernier.

Aurélien GERVASI, Transsolar

Bonsoir. Je travaille pour Transsolar, en particulier sur la modélisation énergétique du projet. L'idée, ce soir, est de rentrer un peu plus en détail sur ce que l'on a réalisé en termes d'étude énergétique pour le projet et de vous montrer notre méthodologie.

J'avais présenté un petit peu la société la dernière fois. On a un temps assez limité ce soir. Je préfère donc que l'on passe directement à la partie un peu plus technique. L'idée que j'avais brièvement expliqué est que l'on travaille à la fois sur l'enveloppe, sur les équipements et sur l'approvisionnement en énergies renouvelables (processus itératif) pour arriver sur la solution que l'on voulait. L'idée que l'on a essayé de pousser pour EuropaCity, en particulier dans le domaine de l'énergie était d'atteindre un bilan énergétique nul sur l'année. Autrement dit, on essaie de produire autant d'énergie sur site que l'on en a besoin. C'est pour cela que l'on va passer un peu plus de temps après pour vous expliquer un petit peu comment on a essayé d'étudier combien ce projet, qui est encore théorique, pourrait consommer d'énergie.

Je ne vais passer beaucoup de temps sur la première partie, qui est étai sur la volumétrie, la prise en compte du vent, de l'ensoleillement, etc. On a réalisé des études pour prendre en compte les vents dominants, l'ensoleillement principal, de manière à pouvoir adapter la volumétrie, à positionner les façades et toitures de la bonne manière.

Je vais peut-être passer un peu plus de temps sur le concept global. En termes de concept environnemental, on a différents thèmes qui vont parler entre eux. On a la partie « déchets », la partie « gestion des eaux usées », la partie « gestion de l'énergie » (électrique et thermique). L'idée, ici, est que l'on a essayé de développer des solutions qui parlent entre elles. L'exemple que j'ai pris la dernière fois est la chaudière biomasse, qui fonctionnerait à base de biocarburants créés par la méthanisation, qui elle serait alimentée à la fois par la gestion des déchets organiques (les déchets organiques) et par la récupération des déchets des toilettes (les « eaux noires »). Ce sont des systèmes qui travaillent ensemble et sont interdépendants. Ceci est une des versions en cours de développement. On verra plus tard que l'on a trois variantes différentes, notamment pour le sujet de l'approvisionnement énergétique.

On est arrivé avec une page blanche. On avait une idée de projet, un programme et on devait commencer à réfléchir à un scénario d'approvisionnement énergétique. Pour cela, il fallait que l'on ait des idées en termes de consommation énergétique et de courbes de charge (de combien a-t-on besoin de chauffage, de refroidissement et d'électricité au cours de l'année). Pour réaliser cela, on a utilisé des simulations numériques, que l'on appelle des

« simulations thermiques dynamiques », le but, en fait, étant de représenter la complexité du projet en un nombre plus ou moins fini de petites cellules qui vont essayer de représenter le programme. C'est-à-dire que je vais avoir le parc à neige qui va être modélisé, le parc aquatique, ainsi que les différents commerces. On va modéliser chacune de ces cellules dans le logiciel que l'on développe qui permet de simuler le comportement thermique de cette zone. C'est-à-dire que sur l'année entière, on sera capable de connaître les besoins de chauffage, de refroidissement et d'électricité. Une fois que l'on a tous ces résultats, on les agrège, ce qui va nous permettre de sortir ce type de résultat, ce que l'on appelle des « courbes de charge ». Elles nous donnent des informations sur la puissance maximale dont on a besoin, mais aussi la puissance au cours de l'année.

En l'occurrence, la courbe rouge représente la puissance de chauffage, la courbe bleue la puissance de refroidissement. Et on voit leur évolution sur l'année entière, sur une année représentative du climat local. Il est intéressant de noter que l'on a une demande de chauffage et de refroidissement constante. Ces besoins constants sont notamment liés au fait que le parc aquatique aura toujours besoin de chaleur et le parc à neige de refroidissement. C'est à partir de cela que l'on peut justement voir qu'il peut être intéressant d'essayer de mettre en place des synergies entre ces programmes. On voit aussi que l'on a un pic de refroidissement en période estivale, un pic de chauffage en période hivernale (ce qui est logique). Si on veut pousser plus loin ces synergies, il peut être intéressant de mettre en place un système de stockage géothermique qui permettrait de faire un déphasage sur la saison. Pendant l'hiver, on a besoin de chaleur et du coup on stocke du froid dans le sol. Pendant l'été, on a besoin de froid et on restitue ce froid qui est dans le sol. C'est une des solutions qui a été étudiée. On reviendra dessus un peu plus tard.

Différents scénarios ont été étudiés. On arrive avec une page blanche. On a très peu d'informations, on n'est pas capable de s'assurer que les résultats que l'on a ici seront bons à 100 %. Du coup, on élabore différentes hypothèses. Première hypothèse : on est sur un scénario plus ou moins conventionnel. On construit EuropaCity de la même manière qu'on la construirait en 2010 ou en 2012. Du coup, on a plutôt des hypothèses conservatives en termes d'isolation, de puissance d'équipements, d'éclairage, etc. On fait tourner nos modèles. On récupère des consommations en chauffage, en refroidissement et en électricité. Et on voit que la partie électricité est vraiment prédominante. C'est ce que l'on voit dans la plupart des projets aujourd'hui. On arrive à bien travailler sur la partie chauffage-refroidissement, moins bien sur la partie électricité.

Autre scénario, on s'est dit qu'EuropaCity ne se fera qu'à horizon 2024 (si cela se fait). D'ici là, on a le temps de voir venir, d'avoir des évolutions technologiques. Du coup, on a considéré des évolutions principalement sur la partie électrique, notamment en termes d'éclairage. On considère que l'utilisation des ampoules LED est devenue plus ou moins générale. On considère que l'on a des équipements techniques ainsi que des centrales de traitement d'air qui sont moins énergivores. Du coup, on prend ce type d'hypothèse et on réalise un scénario optimal. Cela nous permet de réduire sensiblement les besoins en électricité.

À partir de cette définition des besoins, on s'est demandé comment on pourrait l'approvisionner en énergie, quelles sont les différentes sources d'énergies renouvelables que l'on va pouvoir mettre en place ? On a réalisé différents types d'études de faisabilité (afin d'évaluer les productions en chaud, en électricité, etc., selon différentes options : biogaz, à géothermie très profonde, basse énergie, moyenne énergie), qui nous ont donné plus ou moins donné des informations sur le mix couvrable en fonction de la technologie que l'on adopte. À partir de cette idée, on a établi trois variantes d'approvisionnement différentes. J'aimerais que l'on passe un peu de temps sur les trois schémas qui vont suivre, qui expliquent vraiment les trois scénarios que l'on a étudiés.

Le premier est le suivant : on base notre mix sur de la géothermie profonde. On creuse un point à 1 800 mètres du sol. On obtient de l'eau qui remonte à peu près à 80°C et on l'utilise pour faire du chauffage. On approvisionne notre bâtiment en chaud avec cette géothermie profonde. On approvisionne notre bâtiment en froid avec en partie les synergies. On a aussi une machine de réfrigération-absorption qui permet de créer du froid à partir de la chaleur et de l'électricité. Elle nous permet d'approvisionner le reste des besoins de froids. On a une partie de panneaux photovoltaïques qui nous permettent de produire une partie de l'électricité. Mais on se rend compte, même en prenant une large proportion de panneaux photovoltaïques que l'on n'arrive à couvrir qu'environ 37 % des besoins en électricité. C'est une première approche, même si on ne pourra pas atteindre ainsi un niveau 0.

L'autre approche est basée sur de la géothermie très profonde. Au lieu, cette fois-ci, de creuser à 1 800 mètres, on va jusqu'à 5 kilomètres. L'intérêt, du coup, est que l'on récupère une eau plus chaude, qui monte à 200°C. On peut la chauffer encore plus avec un système de biomasse, qui du coup nous permet de faire tourner une turbine à gaz. Celle-ci nous permet de générer à la fois de l'électricité et de la chaleur. On récupère la chaleur et l'électricité pour alimenter le projet. Le système en termes d'approvisionnement froid est à peu près identique. On a des synergies entre parc à neige et parc aquatique. On a un système de réfrigération-absorption ainsi qu'un système de panneaux photovoltaïques. En faisant ce jeu, on se rend compte que même une géothermie très profonde nous permet de générer de l'électricité, on arrive à répondre uniquement à 67 % des besoins en électricité, ce qui ne permet toujours pas d'atteindre cet équilibre.

Du coup, on a développé une dernière solution. C'est celle-ci qui a été présentée, jusqu'à présent, dans la plupart des schémas. C'est cette approche sur l'unité de cogénération approvisionnée par la biomasse. De manière très simpliste, une chaudière à cogénération, c'est simplement une chaudière qui produit à la fois de la chaleur et de l'électricité. On utilise cette chaleur et cette électricité pour le projet. Par contre, au niveau du froid, on utilise un système un peu différent. On a toujours cette pompe à chaleur qui nous permet de faire les synergies entre le froid et le chaud. Mais on a aussi une autre pompe à chaleur qui nous permet d'échanger avec un stockage géothermique, soit par exemple un ensemble de pieux sous le bâtiment qui permet d'échanger avec le sol directement, où on serait capable de stocker l'énergie pendant à peu près 4 à 5 mois, histoire de jouer sur du déphasage thermique. Autrement dit, on refroidit le sol en hiver et on réchauffe le sol en été, justement pour alimenter les besoins de chaud et de froid. En fonction de la qualité du sol, on peut aussi fonctionner avec un stockage de glace, qui permet justement de stocker du froid sur une longue durée. C'est le type de solution qui a été développé ici. Et en faisant tourner l'unité de cogénération avec les déchets du site et éventuellement d'autres déchets à récupérer, on pourrait atteindre un équilibre en termes de besoins électriques d'EuropaCity.

En faisant une étude comparative des avantages/inconvénients des différentes solutions, la géothermie moyenne en profondeur ne produit pas d'électricité. Du coup, ce n'est pas forcément la solution la plus intéressante. La géothermie profonde en produit, de manière plus ou moins limitée. Par contre, un des désavantages est que cette technologie existe aujourd'hui, mais comporte beaucoup d'inconnues en termes de réalisations techniques. On a un petit peu plus de retours d'expériences sur tout ce qui est unités de cogénération sur biomasse. Cela nous permet de produire pas mal de chaleur, d'électricité. C'est, du coup, sur cela que l'on est parti aujourd'hui. Mais l'idée, c'est vraiment que l'on est sur un processus en cours d'étude. Du coup, on cherche toujours à trouver d'autres solutions qui potentiellement nous permettraient d'améliorer encore ce mix.

Si on appliquait le scénario numéro 3 sur le besoin actuel, c'est à peu près vers ce type de mix que l'on arriverait à tendre. Autrement dit, on couvre la plus grande partie des besoins de chauffage avec la cogénération, le reste étant couvert avec une synergie entre le parc aquatique et le parc à neige. Une partie des besoins en électricité est remplie par les panneaux photovoltaïques, le reste par la cogénération. Par contre on voit que l'on a une grande partie des besoins d'électricité qui sont remplis par la cogénération, ce qui explique pourquoi on va faire fonctionner la chaudière à cogénération autant que possible pour justement produire cette électricité. Et on aura du coup une partie de chaleur qui sera excédentaire sur le projet. L'idée, c'est de la redistribuer sur un réseau de chaleur. Ce réseau de chaleur pourrait éventuellement par exemple alimenter un projet futur qui se développerait sur le site de PSA, qui, potentiellement aurait, si je ne me trompe pas des ateliers d'hébergement.

Vous voyez ici le résumé. L'idée n'est pas, forcément, d'aller dans le détail. De toute façon, ce sont des choses qui pourront évoluer. Il s'agit seulement de voir que c'est un projet de grande ampleur. On va essayer de décentraliser ou de centraliser les systèmes quand c'est intéressant.

Dernière petite chose, par rapport à la recherche continue dont je vous parlais... On travaille sur des solutions photovoltaïques de plus en plus intégrées. Aujourd'hui, on est sur des modules classiques, standard, qui sont très efficaces, que l'on peut mettre en toiture. Si on veut augmenter la surface couverte, on pourrait essayer d'aller chercher quelque chose en façade. Du coup, on travaille sur des systèmes un petit peu plus intégrés architecturalement. On a aussi une réflexion sur la production de biomasse à partir d'algues, qui est aussi en cours de développement. Ce sont des idées qui sont en l'air, sur lesquels on travaille.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci.

Je vais vous proposer que l'on revienne sur l'avant-dernière diapositive et qu'on la laisse affichée, parce qu'elle présente le système privilégié.

Nous allons maintenant passer à la partie d'échanges avec la salle. Je vais céder la parole à Laurent PAVARD, qui devait animer ce sous-atelier.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Je crois qu'il y avait une intervention d'un expert. Vous voulez intervenir maintenant, Monsieur ?

Je vous donne la parole.

Alain BORNAREL, gérant émérite du bureau d'étude Tribu

Vous me donnez combien de temps ?

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Une dizaine de minutes.

Alain BORNAREL, gérant émérite du bureau d'étude Tribu

C'est bon alors.

Je me présente : Alain BORNAREL, bureau d'étude Tribut. Je suis un des initiateurs de la démarche « qualité environnementale » en France. Je travaille sur ces questions-là depuis 1990.

Pour situer le problème, quelques chiffres, parce que la question qui se pose est la suivante : quelle utilisation du terrain ? Et donc, qu'est-ce que cela veut dire énergétiquement parlant ? Vous prenez une agriculture classique, c'est 3000 kilowattheures à l'hectare et par an. C'est à peu près ce que vous consommez dans vos logements sur une année. Agriculture bio, on serait à 1000 kilowattheures à l'hectare par an.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Vous parlez de la consommation des appareils « engins » ?

Alain BORNAREL, gérant émérite du bureau d'étude Tribu

Je parle de toute l'énergie qui est nécessaire pour cultiver 1 hectare de terre.

Un quartier de logements, on est à 400 000 kilowattheures par hectare et par an. Un quartier d'affaires, et là j'ai pris les chiffres de l'étude sur la faisabilité énergétique de l'EPA, parce que ce sont les rares documents chiffrés, quantitatifs, dont on pouvait disposer. Le quartier d'affaires, on est à 800 000 kilowattheures par hectare par an. EuropaCity, on est à 2 millions kilowattheures par hectare et par an.

Que peut-on dire de ces chiffres ? Pourquoi y a-t-il une telle différence entre ce que peut consommer une utilisation d'un tissu urbain classique sur un hectare et l'utilisation qu'on en fait avec EuropaCity ? J'élimine tout d'abord un argument. Ce n'est pas une question de densité, puisqu'EuropaCity et le quartier d'affaires de la ZAC ont à peu près la même densité. Fondamentalement, c'est qu'il n'y a pas eu de vraie stratégie en amont de sobriété, d'efficacité du bâti, en un mot de bioclimatique. Pourtant, il y a dans le dossier du maître d'ouvrage une très belle définition du bioclimatique : « La bioclimatique, c'est la branche de l'écoconception. L'architecture bioclimatique recherche l'harmonie entre un projet, son milieu naturel et les modes de vie des usagers, pour minimiser les besoins en énergie et améliorer l'insertion du projet dans l'environnement ». L'harmonie... C'est tout le contraire qui est réalisé sur EuropaCity. Au lieu de rechercher de l'harmonie, on va créer de la rupture et de la disparité.

Je donne des exemples. Il y a des exemples, d'abord, sur la question de la programmation. Je crois que pour aborder les questions liées à l'énergie, il faut remonter un peu plus haut. Sur la programmation, il y a effectivement un certain nombre d'équipements qui sont programmés et qui sont des équipements en rupture complète avec leur environnement : la piste de ski, le lagon tropical toute l'année à Paris. Dans une vision écoresponsable, on va faire du ski dans les Alpes et cultiver des céréales dans la plaine de France.

Deuxième remarque, pour répondre à ce programme, on est obligé d'adopter une stratégie de conception bien connue, celle de la « boîte fermée », à l'intérieur de laquelle on crée artificiellement une ambiance. On est tout à l'opposé de ce qu'est la bioclimatique. La bioclimatique est au contraire une relation entre le bâtiment et son environnement. Et comme on a à créer des ambiances un peu lourdes, sur les différents équipements dont j'ai parlé, c'est de la consommation d'énergie un petit peu lourde qu'il faut effectivement pour arriver à créer ces ambiances dans des « boîtes fermées ».

Enfin, il y a la question de l'architecture. Je crois, là aussi, que l'architecture qui nous a été présentée est à l'opposé de la démarche bioclimatique. On ne voit que des surfaces vitrées, partout, sur toutes les images présentées par l'équipe Big. Or, on sait bien que la surface vitrée, c'est ce qui est le plus difficile à isoler en hiver, c'est ce qui est le plus difficile à protéger en été. Et donc, derrière ces surfaces vitrées, ce sont en hiver des déperditions importantes, en été des surchauffes importantes. Et il faut de l'énergie pour compenser tout cela.

Le geste architectural comme la programmation non-écoresponsable se payent cher en énergie. Je pense que c'est là le point de départ de tout ce que l'on peut voir derrière. Après, pour compenser ce handicap. Parce qu'il est vrai que ce projet, du coup, part avec un lourd handicap en matière de consommation énergétique, on va penser aux énergies renouvelables et aux stratégies énergétiques.

Je voudrais d'abord faire une petite remarque. Tout le monde a à peu près dans l'idée qu'il y aura 100 % de couverture par des énergies renouvelables. Je vous demande de bien relire la phrase qui est annoncée par le maître d'ouvrage, qui dit : « une couverture à 100 % des besoins énergétiques par une production sur site, avec un recours massif aux énergies renouvelables ». C'est une formulation un petit peu alambiquée. N'aurait-il pas été plus simple de dire les choses franchement ? Moi, à partir du moment où c'est ainsi alambiqué, je me dis : « il y a un loup quelque part. Que se préserve-t-on pour l'avenir avec de telles phrases ? »

Après, effectivement, diverses pistes ont été abordées. Je suis désolé, je ne répondrai pas directement à la présentation qui a été faite. Je répondrai sur des éléments dont on disposait jusqu'à maintenant, qui n'étaient pas tout à fait les mêmes. Enfin, les scénarios se retrouvent à peu près. Il y a d'abord la question de la récupération de chaleur par la synergie énergétique entre notamment la piste de ski et le parc aquatique. C'est une idée tout à fait intéressante, à la différence près, quand même, qu'il n'y a pas concomitance des besoins entre ces deux équipements. La piste de ski va avoir ses besoins minimums en hiver. Cela va être l'inverse pour le parc aquatique. Ses besoins de chaud vont être maximums en hiver, à ce moment-là. Il y a donc une différence entre les besoins tout au long de l'année qu'il faut arriver à compenser. Alors effectivement, vous imaginez des questions de stockage. C'est la solution qui est à adapter quand on a non-concordance entre la production d'énergie et la consommation d'énergie entre les puissances. Il va y avoir beaucoup de choses à stocker sur cette opération-là.

Ensuite, il y a le photovoltaïque, qui est en bas sur pratiquement tous les scénarios. 13 hectares de photovoltaïques ont été annoncés. Je ne vois pas comment on arrive à couvrir 37 % des besoins électriques avec 13 hectares de photovoltaïques. 13 hectares de photovoltaïques, cela paraît énorme. À titre indicatif, toute la ville de Paris, aujourd'hui, c'est à peu près deux fois moins que cela en installations photovoltaïques. C'est énorme, mais ce n'est pas grand-chose à côté des besoins électriques de l'opération EuropaCity. Moi, je trouve, avec des ensoleillements et des rendements à peu près corrects, que cela couvre à peu près 12 % des besoins d'EuropaCity. Autre remarque, « cela va se bousculer » sur les toitures de cette opération-là, entre le photovoltaïque, la centrale solaire, la ferme urbaine qui va avoir une partie sur les toitures, le parc qui va être en pleine terre sur les toitures... Il y a effectivement de très grandes surfaces de toiture, mais il va falloir travailler très sérieusement pour bien répartir tout cela.

S'agissant des scénarios, le scénario « cogénération bois », enfin « cogénération biomasse », je dis « cogénération bois », parce que dans le document du maître d'ouvrage, c'est bien ainsi que cela était présenté, puisqu'on nous promettait même de couvrir ceci avec une ressource des bois des forêts locales. Il faut bien voir les choses. Les calculs vont effectivement dire : « oui on peut couvrir 100 % des besoins de chaud avec la cogénération, oui on peut couvrir 100 % des besoins de froid avec une cogénération complétée par un système à absorption ou du stockage intersaison, etc. ». Mais dans la vraie vie, il faut aussi se préoccuper des ressources et de l'approvisionnement en ressources. Qu'est-ce que cela représente, cela, en termes de bois issu de forêts locales ? Un tout petit calcul de coin de table, c'est l'équivalent d'à peu près 250 hectares de forêts d'Île-de-France. Alors, ce ne sera pas du bois de forêts, on le sait bien, mais moi je suis à la lettre ce qu'on me dit dans le document. C'est du bois issu des forêts locales. 250 hectares engloutis tous les ans, deux camions par jour, tout cela pour une piste de ski, un parc aquatique et des commerces, est-ce vraiment raisonnable ? D'autant que l'on sait que la ressource biomasse, en Ile-de-France, et aujourd'hui très contrainte. On se bagarre entre le bois d'œuvre et le bois pour la combustion. La ressource n'est donc pas si généreuse et étendue que cela.

L'autre solution, c'est la géothermie profonde ou très profonde, comme cela a été annoncé ici. « Profonde », on va être à 2 000 mètres à peu près, « très profonde » on va aller un petit peu plus bas. Ce sont donc effectivement des solutions qui nous permettent de faire du chaud et pour la deuxième de l'électricité derrière avec une turbine. Là aussi, ce sont des solutions très intéressantes. Sur le papier, ces scénarios sont tout à fait valables. Mais regardons un petit peu ce que cela veut dire dans la vraie vie. Un sondage, dans des profondeurs pareilles, n'est pas à l'échelle d'EuropaCity. C'est à l'échelle de 4 ou 5 EuropaCity. C'est donc même bien plus important, comme échelle, que la ZAC du Triangle. Et pour qu'un réseau de chaleur soit rentable, on sait bien comment les choses se passent. Il faut évidemment beaucoup de bâtiments neufs, mais surtout des bâtiments existants, car ce sont les bâtiments existants, en consommant beaucoup, qui vont faire toute la rentabilité du réseau de chaleur. C'est donc un très gros investissement qui ne peut se compenser que par un réseau de chaleur derrière. C'est une décision qui ne relève pas du tout d'EuropaCity, qui va relever éventuellement des collectivités de la région qui décident ou non si elles ont envie de faire ce lourd investissement et de mettre ce lourd réseau de chaleur pour une piste de ski et un parc aquatique.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

On est déjà à 13 minutes... Je ne veux pas vous couper, mais...

Alain BORNAREL, gérant émérite du bureau d'étude Tribu

Je conclus. En conclusion, pour résumer, je pense qu'il y a une erreur stratégique dans ce projet. Faute d'un vrai travail en amont sur la réduction des besoins (Transsolar nous a bien dit qu'il ne savait pas sur quoi il allait partir en termes de besoins des bâtiments), les besoins évalués dans les premiers documents sont beaucoup trop importants par rapport au gisement facilement utilisable d'énergies renouvelables qu'il y a sur ce terrain-là, ce qui fait que l'on pourra peut-être couvrir 50 % des besoins, mais en tout cas certainement pas 100 % comme cela est précisé.

Et je rajouterai deux choses. La première, c'est qu'il faut aussi quand on parle énergie rajouter à cela la question de « l'énergie grise ». Vous en parlerez peut-être tout à l'heure sur le bilan carbone. Mais « l'énergie grise » sur des bâtiments comme cela, ce n'est pas négligeable. Pour faire du béton qui va supporter de telle portée de toiture avec de la pleine terre dessus pour pouvoir y faire des cultures, il va falloir des armatures derrière. Et en énergie grise, ceci pèse. Je dévalue à peu près à 10-15 années de fonctionnement du bâtiment. Mon dernier point, cela a dû être abordé dans d'autres ateliers, mais il faut aussi en parler dans l'énergie, c'est l'énergie qui est consommée pour les déplacements (par les voitures). Je dirais aussi, en calcul de première approximation, que c'est quelque chose qui est à peu près du même ordre de grandeur que les consommations énergétiques d'EuropaCity.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Merci.

Vous avez peut-être des éléments de réponse à donner, suite à cette intervention, avant de redonner la parole à la salle pour des séances de questions-réponses... Voulez-vous apporter des éléments ?

Moi, personnellement, je voulais vous demander de trois choses. D'abord, vous avez présenté une courbe de puissance froid/chaud pour le Centre, s'agit-il de puissance électrique de puissance thermique ? Ensuite, s'agit-il de bilan de puissance ou de bilan d'énergie sur l'année ? Enfin, avez-vous des chiffres un peu plus précis en termes de puissance absorbée, nécessaire, etc. ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Il y a eu beaucoup d'interrogations sur certains éléments. Je propose que l'on réponde en plusieurs parties.

D'abord, sur votre interpellation sur le « péché originel » que vous avez essayé de pointer, sur la non-estimation du besoin originel du projet EuropaCity et la supposée non-prise en compte de ce besoin et tentative de réduction de ce besoin, nous avons au contraire bien estimé et anticipé ces questions. Je répondrai ensuite plus spécifiquement sur les questions que vous venez de poser sur ce qui a été présenté à l'instant.

Kévin VASSEUR, Responsable Montage d'Opérations du projet EuropaCity

En termes de conception, on est passé effectivement assez rapidement sur ces deux diapositives. Il ne faut pas raisonner en termes de bâtiment. On est bien à l'échelle d'un quartier. En termes de conception, il y a une prise en compte de l'orientation des bâtiments en fonction des vents, mais aussi du soleil. Des études en termes de rayonnement solaire et de couloir des vents ont été réalisées. Je vais laisser la parole à Transsolar pour répondre aux questions de Monsieur PAVARD.

Aurélien GERVASI, Transsolar

Si je résume les premières critiques, il y avait une partie sur la partie programmatique: on met en place des programmes énergivores... C'est tout à fait vrai. Nos parcs sont énergivores. Notre but, là-dedans, c'est d'essayer de développer un système qui limite cette consommation d'énergie vis-à-vis justement de cette synergie.

Toujours sur le même sujet, vous avez dit que le parc à neige aura un besoin de chaud plus élevé en été et inversement pour l'autre. En effet, mais justement on joue avec le stockage, on a un étalon constant. On est conscient de la réalité. C'est justement pour cela que l'on a effectué cette étude pour apprécier cette différence entre l'été et l'hiver.

L'autre point portait sur la partie architecturale. Il faut savoir que lorsque l'on a commencé notre étude, on avait très peu d'informations sur les détails de l'architecture. On a donc pris des hypothèses conservatives. On a essayé de partir sur des consommations d'équipements assez élevées. Les hypothèses restent conservatives. C'est pour

cela que l'on arrive sur des chiffres très élevés, quand on compare par rapport à un programme nouveau aujourd'hui.

Il y a très peu de gens capables de dire combien consomme un parc d'attractions ou encore un parc aquatique. Du coup, on a seulement pris une approche « de sûreté », en se disant que dans le pire des cas, on devrait être dans cette zone-là. L'idée est d'être capable d'avoir un système d'approvisionnement susceptible de fonctionner avec cette demande-là. Bien sûr, par la suite, si le projet se poursuit, on va affiner nos hypothèses et les revoir à la baisse, parce que l'on est sur des consommations très élevées. On en est tout à fait conscient. L'idée est de partir d'un défi que l'on sait élevé, pour ensuite être capable, quand on aura plus d'informations sur l'architecture, sur l'organisation interne, d'optimiser tous ces systèmes.

Par rapport à votre commentaire sur la partie « bois », la chaudière à bois, comme vous l'avez vu... l'essai de fonctionner avec de la biomasse et de la méthanisation, de travailler en grande partie avec les déchets du site. L'idée, c'est justement d'essayer de fonctionner en interne. L'idée, là aussi, est d'essayer de valoriser le maximum d'éléments que l'on a sur site.

Vous avez forcément des remarques sur lesquelles je ne suis pas revenu. Une chose qui nous revient en tête, c'est la partie sur le photovoltaïque. On est sur une surface très élevée. C'est aussi un des défis du projet que d'être capable de mettre en place cette surface de photovoltaïque sur la toiture. Les calculs que l'on a faits sont basés sur des estimations numériques que vous connaissez certainement très bien. En termes de rendement, on est sur des rendements relativement élevés, mais pas non plus incroyables. Je crois que l'on doit être autour de 20 % sur des panneaux qui aujourd'hui, sur le marché, font déjà 21-22 %. On n'est donc pas non plus sur des choses aberrantes. L'idée est que l'on fait l'étude de manière franche. On n'a pas essayé de vous cacher les chiffres et de vous montrer que l'on avait l'équivalent d'un bâtiment Bepos, comme cela sera fait avec la RT 2020.

Il faut aussi prendre en compte le fait que l'on a considéré l'ensemble des postes d'énergie. La plupart des réglementations thermiques prennent en compte uniquement le chauffage, le refroidissement, l'éclairage, la ventilation, etc. Nous avons pris en compte l'ensemble des équipements : les ordinateurs, les manèges pour le parc, etc. C'est aussi peut-être pour cela que ces consommations peuvent apparaître très élevées à l'origine.

Si je reprends vos questions, maintenant, la courbe de puissance froid/chaud correspond à de la puissance thermique.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

D'accord. Et sur les diagrammes, il s'agit de bilans de puissance ou de bilans d'énergie ?

Aurélien GERVASI, Transsolar

On est sur des bilans d'énergie, c'est-à-dire que l'on dit que l'on couvre 27 ou 37 % (je ne sais plus) si on parle d'énergie.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

C'est à l'année ?

Aurélien GERVASI, Transsolar

C'est en effet sur l'année.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Et vous avez des diagrammes de puissance, parce que dans une journée moyenne, cela peut ou non s'équilibrer.

Aurélien GERVASI, Transsolar

Tout à fait. Il y a aussi la question sur le besoin ponctuel qui devra être traitée. C'est là aussi, justement, que l'on pourra pousser notre modèle. On pourra le pousser pour avoir un niveau de détail encore plus fin. À terme, on pourra être capable de voir, justement, comment fonctionne le site à l'échelle globale. On pourra être capable de voir, justement, si l'ensemble des besoins s'équilibrent au bon moment. C'est cela le but de l'opération. Par contre,

à ce niveau de développement, on n'a pas fait ce jeu-là, mais on a des idées de puissance maximale, etc. On sait que l'on est capable de travailler avec cela et d'utiliser, éventuellement, des systèmes de stockage. C'était aussi un petit peu cela l'idée d'avoir ce stockage géothermique, pour ne pas avoir à répondre à ses besoins de puissance extrême de manière continue.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Je ne sais pas si l'ADEME est arrivée. Est-ce que vous souhaitez intervenir à ce stade sur la partie énergie ?

Stéfan LOUILLAT, ADEME Ile-de-France

Bonsoir à tous, Stefan LOUILLAT. Je travaille à l'ADEME Ile-de-France. Je voudrais tout d'abord remercier Alain BORNAREL. Adresser un bilan des problématiques énergétiques valait bien 15 minutes d'exposé. Pour avoir regardé le dossier, je partage une grande partie de l'analyse. Je voudrais apporter deux précisions et poser une question.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Vous partagez l'analyse de qui ?

Stéfan LOUILLAT, ADEME Ile-de-France

L'analyse d'Alain BORNAREL.

D'abord la question, cela concerne la ressource en géothermie, même si a priori je ne suis pas sûr que cela soit le scénario que vous souhaitiez retenir. La ressource géothermale locale n'est pas vraiment à 80°C. Elle est un petit peu inférieure, car on a des forages à proximité qui l'attestent. Si vous envisagez de poursuivre les scénarios énergétiques sur la ressource géothermale au Dogger, il ne faut pas partir à 80°C, il faut prendre plutôt une hypothèse conservatrice, autour de 65°C, puisque c'est à peu près la température de ressources que l'on a localement.

S'agissant ensuite de la géothermie très profonde, vous envisagez dans les calculs d'avoir une ressource à 200°C, il faut savoir que 200°C, dans le cadre d'un cycle organique de Rankine, cela vous permet déjà de faire de l'électricité. Pour le coup, quelle est l'opportunité de réélever à nouveau la température, alors que 200°C vous sont déjà suffisants ?

C'était deux remarques purement techniques. J'ai une remarque qui est plutôt générale et reliée au territoire. En fait, vous êtes en train de concevoir un écosystème énergétique. Sauf que cet écosystème ne communique pas avec l'extérieur, sauf pour un export de chaleur, pour un export de surplus de chaleur vers un quartier à venir ou des zones à venir. Or, sur le territoire, il existe déjà des ressources énergétiques assez intéressantes et renouvelables et à mon sens prioritaires, puisque pas très loin, à Sarcelles, on a une usine d'incinération d'ordures ménagères qui produit déjà de la chaleur, qui exporte sur des réseaux existants à Sarcelles et demain à Villiers-le-Bel – Gonesse. Et Villiers-le-Bel – Gonesse a aussi un réseau de chaleur, qui est alimenté par de la géothermie, avec en plus une pérennisation du projet de géothermie, puisque l'on a aujourd'hui un double Dogger et qu'ils envisagent de mettre en place un triplé et pourquoi pas réactiver un doublé dans les années à venir. Vous avez donc localement des ressources énergétiques qui aujourd'hui n'apparaissent pas dans votre exposé. Pour l'ADEME, c'est le principal grief que l'on peut vous faire : vous concevez un écosystème pour vous, pour votre projet, alors qu'il existe déjà sur le terrain des ressources, dont les potentiels d'utilisation existent aujourd'hui. Je finirai donc peut-être par une invitation à rencontrer ensemble les exploitants de ses ressources énergétiques pour voir entre industriels qu'elles pourraient être les synergies que vous pourriez trouver par rapport à ces ressources. Parce que si vous mobilisez des ressources déjà existantes, ce sont finalement des investissements en moins que vous avez affaire, ce sont aussi de meilleurs amortissements de ces équipements, aussi pour les réseaux déjà existants, ce qui fait que cela vous permettrait également de contenter les utilisateurs de ces équipements existants, puisque vous les mutualiserez.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Merci. Je crois que Mme BRÉVAN voulait intervenir rapidement...

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

C'était sur un point de détail. Vous avez parlé, je crois, de la question de l'ensoleillement. Effectivement, la remarque qui a été faite est tout à fait judicieuse. On voit très peu comment l'ensoleillement peut jouer sur ce projet, car il y a une façade est, effectivement, qui est contre l'autoroute ; il n'y a pas de façade sud, à ma connaissance ; la rue centrale est très encaissée, vous avez fait apparaître des bâtiments de très grande hauteur de chaque côté ; et vos toitures sont, si j'ai bien compris, végétalisées avec des couches importantes, si bien que le soleil ne va pas compter. Qu'est-ce que cela veut donc dire dans la pratique ? Est-ce que c'est simplement pour les panneaux photovoltaïques ou est-ce que vous allez utiliser le rayonnement de la chaleur pour les bâtiments ? On n'a pas bien compris, en tout cas.

Aurélien GERVASI, Transsolar

La priorité a été de regarder ce qu'il se passait en termes de photovoltaïque. L'autre partie, sur la conception bioclimatique et le bénéfice des apports solaires, en effet, la configuration actuelle n'est pas la plus adaptée si on a une utilisation de logements. En revanche, quand on a une utilisation tertiaire, on essaie justement de se protéger des apports solaires, parce que l'on a beaucoup d'apports internes. L'idée, justement, est de ne pas avoir trop d'apports solaires à ce niveau-là.

S'agissant de la question concernant les surfaces vitrées, plus on a de surfaces vitrées, plus on a de lumière naturelle dans le projet et moins on a besoin d'apporter de l'énergie électrique. Là aussi, la situation est intéressante, on a un mix énergétique qui nous permet de générer assez facilement de la chaleur. On peut générer du froid assez aisément. Par contre, l'électricité est toujours l'énergie la plus difficile à générer. Aujourd'hui, on la génère le plus facilement à travers les panneaux photovoltaïques. Le but, quand même, est d'essayer de réduire au maximum. C'est aussi pour cela, vous l'avez vu, qu'on avait deux scénarios. La différence entre les deux scénarios, c'était principalement sur de l'électricité. On sait que c'est le point plus difficile.

En ce qui concerne les remarques techniques, il y en avait une qui portait sur la géothermie sur nappe...

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Une question de température...

Aurélien GERVASI, Transsolar

Oui, c'est cela. Là, je n'ai pu en tête les ressources que l'on a utilisées pour prendre ces 80 °C. En tous les cas, on est conscient que la géothermie est toujours une technologie qui demande beaucoup d'études. On doit vérifier ce qu'il se passe réellement dans le sol. On avait certainement des inconnues à ce moment-là. Si maintenant vous me dites que c'est 65 °C, cette solution de géothermie de moyenne profondeur est encore moins intéressante.

Sur la partie de 200 °C, je pourrais peut-être passer la parole à mon directeur technique qui est plus calé sur ce sujet, mais il me semblait que lorsque l'on passait de 200 °C à un petit peu au-dessus, cela nous permettait d'augmenter le rendement de la turbine.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Nous sommes dans un cycle de Carnot, plus la source chaude est chaude et plus le rendement est élevé, c'est clair.

Aurélien GERVASI, Transsolar

C'est un peu l'idée de surchauffer la vapeur d'eau pour justement augmenter le rendement.

Il y avait un autre point technique... Je peux peut-être laisser la parole...

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Bonsoir Monsieur. Je crois que vous n'étiez pas là pour la présentation... Si si, vous êtes arrivés. Pardon, Monsieur QUEVREMONTE me faisait la remarque tout à l'heure...

La question est de savoir quelle méthodologie on met en place, quel partenariat, quelle mobilisation, à la fois du territoire et des techniques, on arrive à générer pour créer cet écosystème urbain. Nous avons, pour le moment, réfléchi à des engagements qui étaient des engagements d'EuropaCity sur son territoire propre. Évidemment, il va falloir construire ces partenariats. Dans le cadre du débat public, d'ailleurs, on a déjà eu cette proposition, notamment sur Sarcelles et les équipements qui peuvent exister, notamment en termes de biomasse. Nous avons besoin de construire ces partenariats avec le territoire, pour qu'il y ait des entrants et des sortants, pour que nous puissions être en capacité d'avoir le meilleur écosystème dans l'environnement d'EuropaCity. C'était un enjeu et un défi, même si on voit bien que notre volonté et les techniques, ou en tout cas les études qui sont aujourd'hui produites permettent de ne fermer aucune porte et vont nous permettre dans un travail itératif, comme vous l'avez dit, de construire des solutions qui vont nous permettre de remplir ces objectifs en 2024. Parce que je vous rappelle aussi, comme tous les sujets dans le cadre du débat public, la question des innovations, des changements techniques et technologiques va se poser à l'horizon 2024.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Bien, merci.

On va redonner la parole à salle. On va essayer de terminer cette séquence à 20h30, parce qu'il y a deux autres sujets à aborder. Donc, 10 minutes de questions-réponses.

Monsieur, au fond.

Monsieur JEREMIE

Bonjour, Monsieur JEREMIE, de la DRIEE IDF, la Direction régionale du ministère de l'Environnement, au pôle qui s'occupe notamment des déchets. J'ai bien noté la piste du recours à la méthanisation sur le site. Un point toutefois... En l'état actuel de la réglementation, la méthanisation doit se faire à plus de 50 mètres de locaux habités par des tiers et ne peut se faire en sous-sol d'un établissement recevant du public.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Je propose que l'on évoque cette question-là dans la deuxième séquence, on va parler des déchets.

Monsieur ?

Michel VAMPOUILLE

Michel VAMPOUILLE. Je partage assez ce qui a été dit par Alain BORNAREL et par l'ADEME. Mais je souhaiterais revenir sur trois petits points. Je crois que l'une des erreurs, ce sont les 100 % affichés. Cela paraît très vertueux, parce que l'on est beaucoup aujourd'hui sur le : « Il faut faire local, il faut faire sur place »... Mais en fait, non, on est effectivement sur un territoire, on est en Île-de-France, il y a un schéma régional climat air énergie, qui donne un peu les potentiels des différentes énergies. Le bois énergie, on en parle, mais l'Île-de-France, ces 2 % du territoire national, même s'il y a 25 % de forêts, avec 12 millions d'habitants... le bois énergie représentera à tout casser 5-6% du panel énergétique de l'Île-de-France en 2050. Il est donc utile, même pour une énergie renouvelable, de ne pas la gaspiller. Les seules énergies véritablement locales qu'il y a sur le site, c'est effectivement ce qui vient du soleil, le photovoltaïque et la géothermie. La géothermie est effectivement une énergie renouvelable selon la façon dont on l'exploite. Est-il, en l'espèce, opportun de faire un forage pour EuropaCity ou est-il important de travailler avec les agglomérations qui sont autour ? Je pense, pour ma part, qu'il est important de travailler avec les agglomérations alentour. EuropaCity ne doit pas être une sorte de soucoupe volante sur notre territoire. Elle doit être bien effectivement, aussi, un outil de valorisation du territoire. Il y a des opérations de géothermie qui fonctionnent pas loin.

L'option de biomasse qui semble retenue, alors qu'il y a une ressource géothermique, cela veut dire que l'on gaspille des énergies renouvelables. Et il est aussi stupide de gaspiller les énergies renouvelables que les énergies fossiles.

S'agissant de la méthanisation, l'idée qu'il faille la faire localement et probablement une très mauvaise idée. En tout cas, il y a d'autres territoires, ailleurs, qui réfléchissent aussi sur des projets territoriaux de méthanisation. Je pense donc que l'erreur de conception initiale, presque philosophique, c'est de vouloir afficher 100 %, alors que l'on verra, sur les déchets, que l'on en est très loin tandis que sur l'énergie, ce n'est probablement pas l'option. On

veut participer à une réflexion territoriale sur la maîtrise de l'énergie et sur l'utilisation des énergies renouvelables. Cela me paraît très beaucoup plus intéressant.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Merci. Le maître d'ouvrage répondra tout à l'heure en bloc.

Il y a une demande d'intervention au fond.

Jean-Yves SOUBEN, conseiller municipal du Blanc-Mesnil

Jean-Yves SOUBEN, je suis conseiller municipal du Blanc-Mesnil.

Une question très technique, vous avez parlé de 13 hectares de photovoltaïque. La totalité d'EuropaCity, c'est 80 hectares moins 10 hectares d'espaces verts et d'espaces de jeux. Il faut ensuite enlever la route circulaire. À la louche, il faudrait rajouter, parce que vous ne nous en avez pas parlé, des hectares solaires thermiques. Si je fais comme cela, à la louche, le calcul, un tiers des 80 hectares se retrouvent couverts de photovoltaïque ou de capteurs solaires thermiques. Je ne vois donc pas bien où se retrouvent les toits végétalisés, la ferme, etc.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Je vais peut-être reformuler la question. Vous avez parlé de 13 hectares de panneaux. Il s'agit de panneaux photovoltaïques. Est-ce que vous avez d'autres surfaces de capteurs thermiques ?

Aurélien GERVASI, Transsolar

Dans l'étude de faisabilité, on a considéré du solaire thermique ainsi que du solaire photovoltaïque. Il me semble que sur les dernières variantes, on n'était pas forcément parti sur du solaire thermique, compte tenu du fait que notre mix nous apportait assez de chaleur à ce niveau-là. Cela mérite d'être vérifié. Mais en tous les cas, la plus grande partie des surfaces activées en toiture sont du photovoltaïque.

En termes de mesures de surface, j'espère que nos architectes sont doués là-dessus et ne nous sont pas vendus du rêve... Normalement, les 13,5 hectares sont bien disponibles et déjà préparés dans le plan masse du projet.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Bien, encore une question, on va arriver au bout de notre séquence.

Sophie CHARCONNET

Je vais être rapide. Sophie CHARCONNET. En ce qui concerne la date, vous parlez d'innovations qui peuvent être mises en place en 2024. Or, les travaux vont commencer, on va dire, en 2019. Donc déjà à mon avis, l'innovation, il va falloir la regarder à celle de demain. Si vous arrivez être extrêmement vertueux et couvrez 70 % des énergies en énergies renouvelables, en tout ce que vous voulez, est-ce que vous faites le projet quand même ou vous dites « pour nous, le projet doit être à 100 % » ? Les 30 % restants, est-ce que vous allez les piocher quelque part et auquel cas ne pas être fidèles à ce que vous avez annoncé ?

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

C'est une question très claire et très directe. Monsieur LEBON, vous voulez répondre ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Oui. Nous n'avons jamais dit qu'il y aurait 100 % d'énergies renouvelables dans le dossier du maître d'ouvrage. Par ailleurs, il vient de nous être proposé, justement, d'inscrire plus encore le projet dans l'écosystème territorial. Il va donc falloir construire avec les acteurs du territoire des stratégies énergétiques, des scénarios qui vont un peu plus loin que ce que nous avons proposé jusqu'à présent. Pour le moment, la réflexion était uniquement sur le

périmètre d'EuropaCity. On voit bien qu'il y a des enjeux de construction de relations avec le territoire. Cela répond aussi à une partie de votre question, puisque si on est dans cette relation avec le territoire...

Intervention hors micro

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Écouter, si vous ne parlez pas dans le micro, ce ne sera pas dans le verbatim.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Je disais simplement que les solutions techniques sont possibles. Elles doivent être à construire et à préciser. Les propositions qui nous sont faites d'amélioration de liens avec le territoire montrent que nous ne serons pas dans le 100 %, que nous n'avons jamais annoncé d'ailleurs, d'énergies renouvelables.

Intervention hors micro

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Non, ce qui est écrit page 59, c'est « 100 % des besoins énergétiques couverts par une production sur site, avec un recours massif aux énergies renouvelables ». Personnellement, je considère quand même cet objectif est très ambitieux.

Encore une dernière question et nous passerons ensuite à la séquence « déchets ». Monsieur.

Intervenant

Bonjour. Ce n'est pas une question technique. C'est plutôt une question que j'ai connue, par le passé, sur le terrain, dans la commune où j'habitais avant. On avait un promoteur de logistique, qui avait fait des projets en Angleterre, qui a souhaité s'installer dans notre village. Il nous a fait miroiter des équipements techniques vraiment au point il y a une dizaine d'années, biomasse, etc., des espaces verts, etc. Le projet a été réalisé et il n'y a jamais eu d'unité de biomasse, de panneaux photovoltaïques, d'espaces verts. Il a fallu se bagarrer pendant pas mal de temps pour obtenir quelques arbres, mais rien à voir avec ce qui était prévu (arbres avec essences locales, fleurs, etc.). On ne voit pas du tout combien représente le coût financier de ces équipements par rapport à la totalité du projet. Parce que ce qui s'est passé chez nous, cela a été clair. Cela était de dire : « et bien écoutez, nous maintenant, de toute manière, si le projet ne se fait pas... on est obligé de le faire, on a maintenant le permis de construire. Et malheureusement, on ne peut pas faire les équipements environnementaux, parce que cela a un surcoût. Et si on le fait, il va y avoir des problèmes sur les emplois, etc. ». On a donc eu le chantage à l'emploi et ces équipements n'ont jamais vu le jour. On est maintenant raccordé à EDF, tout simplement. Ce projet-là, c'est exactement la même chose. On nous dit : « on a prévu trois scénarios ». Le problème, c'est que l'on n'a pas chiffré ces trois scénarios. Et après on va nous dire : « oui, mais on avait privilégié le troisième scénario, mais là, maintenant, on ne peut pas. On va prendre plutôt le deuxième et puis on va se raccorder à EDF pour les 40 % restants ». Tout cela pour une piste de ski, tout cela pour un centre aquatique. Je pense qu'il y avait d'autres priorités pour la région. Plutôt de faire un projet de géothermie pour les habitants du secteur que ce type de projet énergivore.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Merci. Sur la base d'une expérience vécue, la question pose le problème, effectivement, de l'équilibre économique, du coût du kilowattheure produit avec des méthodes que vous avez prévues. Il n'y a rien, à ce sujet, dans le dossier. Il est peut-être tôt pour en parler, mais c'est vraiment un sujet qu'il faudra quand même que vous creusiez.

Monsieur LEBON, vous voulez réagir ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Nous nous inscrivons dans une opération publique d'aménagement, ce qui n'est certainement pas le cas du projet que vous citez sur votre territoire. Il y a un certain nombre d'engagements qui sont pris auprès de l'aménageur, qui lui devra contrôler la qualité architecturale. Il y a des engagements en termes environnementaux. Par ailleurs nous nous inscrivons dans le cadre d'une politique de RSE sur la ZAC. L'opération EuropaCity s'inscrit dans cette opération publique, qui fixe un certain nombre d'engagements qui seront contrôlés.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Monsieur MAIKOVSKY n'est pas là... Il faudra que l'on interroge l'EPA sur « les pouvoirs de police et les problèmes ». Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question. Qu'est-ce qui se passe si les engagements ne sont pas tenus ?

Niklas MOULIN, Chef de projet EPA Plaine de France

Bonjour, Niklas MOULIN, chef de projet à la Plaine-de-France. J'excuse Alexandre MAIKOVSKY, directeur de projet, qui ne pouvait pas être là ce soir. Effectivement, il faut rappeler qu'EuropaCity s'inscrit dans la zone d'aménagement concerté, qui devrait être créée prochainement, du Triangle de Gonesse, qui est portée par l'EPA Plaine-de-France, qui, je le rappelle, est régie par un Conseil d'administration, composé de représentants de l'État et des collectivités du territoire.

En ce qui concerne le respect des engagements que prend EuropaCity, donc Alliages & Territoires, il faut savoir que nous avons déjà signé un protocole d'objectifs, qui n'est pas une promesse de vente, mais qui est un premier document, qui en fait nous permet de mettre en place une démarche commune pour arriver à une promesse de vente et permettre l'insertion du projet d'EuropaCity dans la ZAC. Déjà dans ce document figurent un certain nombre d'annexes, qui ont été validées par notre conseil d'administration, par l'État, qui engagent le maître d'ouvrage Alliages & Territoires auprès de l'État sur un certain nombre de principes. Ces documents ne peuvent pas être transmis, parce que cela relève du secret d'affaires, mais l'État est le garant de ces engagements, sachant qu'il y a un document sur les questions d'insertion urbaine qui touche à des thématiques très vastes comme les mobilités, l'énergie, etc. Ces engagements vont être traduits au moment de la promesse de vente et de l'acte de vente dans un cahier des charges, qui est prescriptif, qui s'impose au promoteur.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a des sanctions ? Car c'est cela qui le rend prescriptif. Que se passe-t-il si cela n'est pas respecté ?

Interventions hors micro

Niklas MOULIN, Chef de projet EPA Plaine de France

Un cahier des charges de cession de terrain, au moment de l'acte de vente, a une valeur juridique, est prescriptif. Et il est lié au permis de construire.

Interventions hors micro

Intervenant

Ce qu'il faudrait, c'est un document qui soit juridiquement opposable aux tiers. Une charte environnementale n'a aucune valeur. Chez nous, dans la commune, on n'a pu rien dire. Et pourtant, la commune avait bien signé avec le promoteur différents engagements. Il y avait une charte environnementale. Elle n'avait aucune valeur juridique. Vous pouvez donc dire, là, ce que vous voulez, mais je ne vois pas, juridiquement, ce que vous pouvez faire devant un tribunal administratif, devant le Conseil d'État. Je ne vois pas un document juridique qui soit valable par rapport à quelque chose de privé, par rapport à un droit privé. Je ne vois pas comment on peut mélanger une affaire privée et une affaire d'État...

Margo LONGE, Chef de projet EPA Plaine de France

Non, mais attendez, il y a un autre lien, quand même qui existe en France, entre le moment où on vend le terrain à EuropaCity et un permis de construire. Il y a un lien évident entre ce que sur quoi le promoteur s'engage dans son permis de construire et le moment où il vend le terrain. Il s'engage sur un certain nombre de choses validées par les pouvoirs du maire.

Intervenant

Mais pas sur une charte environnementale !?

Margo LONGE, Chef de projet EPA Plaine de France

La charte environnementale est annexée à la promesse de vente et à l'acte de vente. Et elle se traduit également dans le permis de construire. Ce sont des choses que l'on vérifie, que l'on regarde et qui sont instruites.

Intervenant

Le permis, on va juste vérifier s'il est conforme au PLU, basta ! Et encore faudrait-il que le PLU soit très précis.

Margo LONGE, Chef de projet EPA Plaine de France

Dans le cadre du cahier des charges, EuropaCity va s'engager avec nous sur un certain nombre d'annexes, notamment sur le volet énergétique. Il y a tout un tas d'études que l'on va leur demander de fournir pour la délivrance du permis de construire. Bien sûr !

Intervenant

Mais il faut qu'il soit conforme au PLU, tout simplement. Il faudrait que le PLU soit vraiment très précis...

Margo LONGE, Chef de projet EPA Plaine de France

Non. On est en ZAC, Monsieur. Il y a la conformité au PLU, il y a également la conformité CCCT. La conformité est obligatoire, en France et en Navarre, sur ces deux documents.

Intervenant

Mais une promesse de vente n'a aucune valeur juridique...

Margo LONGE, Chef de projet EPA Plaine de France

Mais dans ce cas-là, rien n'a, en France, aucune valeur juridique et les promoteurs font ce qu'ils veulent... C'est une affirmation un peu étrange.

Ce qui s'applique, c'est le PLU et le cahier des charges de cessions de terrains que l'aménageur impose au promoteur dans le cadre de la ZAC. Il y a donc bien un lien entre PLU et CCCT. Le CCCT est un document contractuel qui s'impose au promoteur partout en France, quand on est dans le cadre d'une ZAC.

Intervention hors micro

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Si vous permettez... Ce débat est un petit peu confus. On a d'autres sujets à voir. Nous reposerons la question par écrit à l'EPA en lui demandant de répondre avec une argumentation juridique la plus précise possible, en indiquant d'une part quelles sont les possibilités de recours, dans cette hypothèse, de l'EPA, celles des autorités qui définissent l'urbanisme, autrement dit de la commune, si c'est un PLU communal et celles des tiers. On insistera

auprès de l'EPA pour avoir la réponse la plus complète possible, parce que je pense que l'on aura du mal à l'obtenir, ce soir, compte tenu de l'atmosphère dans laquelle nous sommes.

Sur la confidentialité, nous en avons parlé plusieurs fois. J'ai peur qu'il n'y ait pas d'accord non plus sur l'interprétation à donner à cette confidentialité.

En guise de transition, je voudrais juste poser une question au maître d'ouvrage qui appelle une réponse très brève. J'ai compris que votre objectif est un objectif d'autonomie énergétique en moyenne sur l'année. Comme c'est en moyenne sur l'année, vous aurez bien entendu également un raccordement EDF pour permettre d'ajuster les périodes intermédiaires. Est-ce que vous pouvez répondre à cette question ?

Aurélien GERVASI, Transsolar

C'est bien une autonomie en moyenne sur l'année. On aura un raccordement EDF pour gérer certains pics, mais c'est à peu près la même idée que ce qui se développe aujourd'hui en termes de réglementation thermique. Il ne s'agit pas d'autonomie complète. Ce n'est pas un bâtiment qui est en dehors du réseau. C'est un bâtiment qui consomme autant d'énergie qu'il en produit.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci de cette réponse très brève. Je corrige ma question : c'est « ERDF ».

Je vais vous proposer que l'on fasse une transition sur les questions de déchets, que l'on va aborder selon le même schéma que les questions d'énergie. Nous reviendrons tout à fait en fin de parcours sur les questions d'énergie, s'il reste du temps. Mais nous avons dit que le fait de traiter en simultanément obligerait à une discipline de temps. Je vais proposer qu'on s'inscrive là-dedans. Je souhaite donc, de nouveau, la parole au maître d'ouvrage pour une dizaine de minutes sur l'exposé de ses intentions en matière de collecte et de traitement des déchets.

Claire VITTOZ, Setec

Bonjour, Claire VITTOZ, Setec. Je vais vous présenter la stratégie « déchets ».

La stratégie mise en place sur le projet est une gestion intégrée des déchets, en ligne avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle commence par une première étape, qui est de limiter la production de déchets du projet par une démarche de sensibilisation, à la fois auprès des visiteurs et des opérateurs, afin qu'ils aient une responsabilisation dans la production de déchets. Ce premier objectif est donc un objectif de prévention et de réduction de la production de déchets.

La deuxième étape, qui est toujours d'ailleurs le cas dans la gestion des déchets, c'est d'optimiser l'étape de tri pour pouvoir ensuite avoir une meilleure valorisation des déchets. Cela passe par un tri à la source, comme c'est le cas aujourd'hui chez chacun. Ce tri à la source est poussé, je le rappelle, conformément à la loi de transition énergétique, puisque celle-ci pousse à faire également une séparation à la source des déchets organiques. Et sur ce projet, outre les deux fractions que vous gérez en général à la maison, il est prévu de séparer une troisième fraction.

Le dernier objectif vise à valoriser ces différents déchets collectés sur la zone.

La méthodologie de travail et la même que pour l'énergie. Il s'agit, tout d'abord, d'effectuer une estimation de la production des déchets. À ce stade des études, on avait identifié quatre grandes familles de déchets : les déchets assimilés, qui sont les ordures ménagères (ce que l'on appelle classiquement la « poubelle grise »), les déchets recyclables qui sont les emballages (papier, carton, plastique, etc.), les déchets organiques, qui regroupent à la fois les biodéchets séparés à la source, dont je parlais tout à l'heure, les déchets verts et d'autres déchets qui peuvent être issus de la restauration, comme les graisses et l'huile. Enfin, une dernière catégorie que l'on a appelée « les déchets spéciaux », qui regroupe les déchets que vous apportez en général en déchetterie.

L'estimation de la production de déchets a donc été faite et séparée en déchets organiques et non organiques. On atteint un total d'environ 32 000 tonnes par an, qui est estimé à un horizon 2024 à 30 000 tonnes, compte tenu des objectifs réglementaires de réduction de la production de déchets.

Il y a toujours dans la gestion des déchets deux étapes. L'étape collecte, tout d'abord, que je vais présenter rapidement, pour laquelle trois scénarios sont également à l'étude : un scénario de collecte pneumatique, comme c'est le cas aujourd'hui dans plusieurs villes en Île-de-France ; un scénario de collecte en rapport volontaire, par des colonnes enterrées (j'ai vu d'ailleurs que vous en avez ici) ; des bacs traditionnels, qui sont des bacs roulants.

Les enjeux pour cette étape-là, qui est l'étape de la collecte, c'est de rationaliser le nombre d'équipements au niveau de la zone, de mutualiser les circuits d'approvisionnement et d'évacuation des déchets. C'est pour cela que vous verrez, outre ces trois scénarios, qu'au niveau de l'organisation de la zone une logistique d'approvisionnement a été pensée en même temps que la logistique d'évacuation des déchets et pour cela des points de regroupement pour permettre une logistique intelligente de collecte des déchets.

Le système de collecte comprend l'après-collecte, qui est dans chaque activité de la zone, une étape de préstockage et conditionnement qui est réalisée au niveau des plates-formes de regroupement dont je parlais tout à l'heure. Enfin, ces plates-formes de regroupement permettraient d'organiser le transport et le traitement des déchets.

Au niveau de la deuxième grande étape de la gestion des déchets, qui est le traitement, la valorisation, il y a également trois scénarios à l'étude : un scénario « traditionnel », qui est le scénario de traitement de ces déchets à l'extérieur de la zone, comme c'est le cas pour les déchets ménagers de toute zone d'habitation par exemple ; un deuxième scénario avec la méthanisation des déchets organiques sur la zone d'EuropaCity. Pourquoi ce choix de méthanisation ? C'était pour aller dans le sens de la loi de transition énergétique et justement de la séparation à la source de ces déchets et de traitement des déchets organiques... Dans les étapes que vous connaissez sans doute tous, il y a la prévention, la réduction, le recyclage. Et la valorisation organique des déchets est une étape considérée comme étant de valorisation de recyclage. Troisième scénario, enfin : on ajoute au deuxième scénario un centre de tri des emballages sur le projet, parce que sur les 30 000 tonnes dont on parlait tout à l'heure, 60 % sont des emballages récupérés au niveau des visiteurs et des différentes activités. C'est pour cela que l'intérêt de faire un sens de tri sur le site s'est vu étudier également.

Je vais essayer d'expliquer un peu plus précisément ce qu'est un centre de tri et une station de méthanisation. Le centre de tri, sur les emballages, sur la fraction jaune qui est collectée chez vous... Le principe est de séparer les emballages par types de matériaux, d'en sortir les métaux, les plastiques, les papiers cartons pour les recycler, d'avoir uniquement une petite fraction de refus, qui correspond au refus de tri, aux erreurs de tri, qui seront traitées à part. Chaque fraction, séparée dans le centre de tri, permettra d'être dirigé vers une filière de recyclage.

Au niveau de l'unité de méthanisation, les grands principes sont les suivants : une analyse des déchets pour vérifier leur potentiel méthanogène et leur fonctionnement au niveau de l'installation de méthanisation, la réception et le prétraitement de ces flux, en fonction de leur qualité, puisque l'on peut avoir à la fois une petite partie de déchets vert méthanogène, une partie de déchets organiques ainsi que des graisses (soit trois flux un peu différents qu'il convient de gérer de façon différenciée), enfin une étape de méthanisation détaillée en quatre étapes (ce sont les étapes biologiques qui peuvent se faire en un ou deux réacteurs, en fonction du type de procédé de méthanisation choisi). L'objectif de la méthanisation est de produire à la fois du biogaz, qui lui va être valorisé énergétiquement. Il peut l'être de façon : par cogénération, pour produire de l'électricité de la chaleur ou également par épuration du biogaz pour permettre de produire du bio méthane, qui peut être à la fois injecté dans le réseau de gaz naturel, puisque cela est possible depuis 4 ans, dans le réseau de GRDF, ou éventuellement d'alimenter une flotte de véhicule. La deuxième grosse partie produite par la méthanisation, c'est le digestat, qui permet une valorisation en agriculture.

Cette diapositive permet de faire un focus sur l'opportunité de la méthanisation, qui est, en fait, un outil de synergie au sein du projet, la synergie entre l'eau, les déchets et la production de l'énergie. Effectivement, dans les scénarios de méthanisation, plusieurs intrants ont été étudiés. Dans la dernière version de l'étude, l'intégration du traitement des eaux noires était également prévue au niveau de la méthanisation pour permettre de traiter une partie des eaux produites par le site. Vous avez ici les grands chiffres de l'unité de méthanisation.

Enfin, la dernière diapositive pour vous localiser un peu l'espace technique au niveau de la zone EuropaCity, qui permettra d'installer à la fois l'unité de tri et l'unité de méthanisation, si ce scénario est le scénario retenu.

J'en ai terminé. Je suis désolé si je suis allé très vite. Vous pourrez poser des questions.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. Vous avez respecté jusqu'à la lettre la demande. On va enchaîner, si vous le permettez, directement comme on la fait tout à l'heure sur la demande qui a été formulée d'intervention d'un expert de la part du collectif du Triangle de Gonesse. Puis, nous passerons à une séance de questions-réponses dans laquelle s'intégrera tout à l'heure la question de l'ADEME.

Madame ?

Anne LE GUENNIU, Zero Waste

Anne LE GUENNIU, je représente Zero Waste. Je suis personnellement engagée dans une démarche zéro déchet.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vous précise aussi tout de suite, une dizaine de minutes comme cela vient d'être fait.

Anne LE GUENNIU, Zero Waste

Zéro Waste à deux objectifs : zéro gaspillage et zéro déchet, car le mot anglais a deux significations. La loi de transition énergétique, comme vous l'avez précisé, a promulgué les objectifs suivants : réduire de 10 % des déchets ménagers pour 2020 ; réduire de 50 % les déchets admis en installation de stockage, c'est-à-dire les décharges, pour 2025 (les décharges, c'est-à-dire les dépôts ou enfouissements sur ou dans la terre) ; porter à 65 % le tonnage orienté vers le recyclage ou la valorisation organique pour 2025 ; recycler 70 % des déchets du BTP pour 2020.

La question du déchet et plus généralement celle de l'économie circulaire présupposent de se préoccuper du cycle de vie des produits. Cela concerne tant le bâtiment lui-même que les biens de service qui y sont vendus. Il est regrettable que les habitudes de marketing aient plutôt tendance à cacher ce qui pourrait culpabiliser le consommateur. Or, être une entreprise ou un citoyen responsable, c'est voir et montrer la réalité de ses actes de consommation et leurs conséquences en amont et en aval de leurs usages. À chaque étape se posent deux questions : que mettez-vous en place pour réduire à la source les déchets ? Que mettez-vous en place pour détourner les déchets du stockage et de l'incinération ?

En ce qui concerne le bâtiment, c'est dès la conception qu'il faut s'en occuper. Qu'en est-il de l'impact en termes d'approvisionnement et de déchets de chantiers de construction ? Pour les approvisionnements, avez-vous prévu d'utiliser des matériaux locaux, réutilisés et réutilisables, recyclés et recyclables, réparables ? Parce que construire, c'est finalement aussi souvent synonyme de détruire. Pour les déchets de chantier et du BTP, qu'avez-vous prévu, sachant que ces derniers devront être recyclés à 70 % ? Enfin, comme tout principe d'économie circulaire, le bâtiment a-t-il été éco conçu et la fin de vie du bâtiment prévu ? Parce que je n'ai rien vu dans la présentation qui parlait de tout cela.

Concernant les produits vendus, vous écrivez dans votre dossier que « tous les opérateurs partenaires auraient l'obligation contractuelle de limiter leurs volumes de déchets et d'inciter les visiteurs à collecter, trier et reporter les déchets ». Dès lors, imposerez-vous des pratiques d'approvisionnement aux enseignes locataires pour diminuer les déchets à la source ? Hélas, actuellement, de nombreux produits en vente sont déjà, dès leur conception, des déchets en devenir. Les produits en vente, dans vos centres, devront-ils être éco conçus, donc recyclables, réparables et ainsi de suite ? Comment est-ce que cela serait contrôlé ? Dans les approvisionnements, par des taxes au prélèvement ? Pour ce qui est du traitement des déchets, il est assez étonnant de demander aux visiteurs de les ramener. N'est-ce pas un peu seulement déplacer le problème ?

En ce qui concerne les déchets générés, vous dites avoir estimé le poids des différents déchets, notamment organiques. Peut-on avoir ces chiffres par type, mais aussi par profil d'émetteurs : visiteurs, logistique, employés, résidents d'hôtel ? Par exemple, Euro Disney générerait environ 15 000 tonnes par an tout confondu. Seuls 45 % seraient recyclés.

Traitement des déchets générés : quelle part envisagez-vous dans le traitement des déchets entre maintenance préventive et curative, garanties, réparation, réemploi, reconditionnement, recyclage ? Y a-t-il une politique de réemploi et de consignes prévue ? Est-ce que le fonctionnement pour la valorisation des déchets organiques est prévu en TNB (tri mécanobiologique ou tri à la source) ?

Concernant la méthanisation, il est effectivement assez innovant de prévoir une usine de méthanisation ICPE, soumise au régime d'autorisation, comme les raffineries, les usines d'engrais, au sein d'un centre commercial. Pour mémoire, l'usine publique de méthanisation prévue à Romainville a été abandonnée suite à la pression des populations contre l'implantation d'une usine qui pouvait exploser, à tort ou à raison, à côté de chez eux. Enfin, l'entreprise en charge des traitements des déchets résiduels est-elle identifiée ?

Pour conclure, je rappelle les deux enjeux : pour chaque étape, que mettez-vous en place pour réduire dès la source, dès la conception les déchets ? Pour chaque étape, que mettez-vous en place pour détourner les déchets de stockage et de l'incinération ? Quelle est donc la place de l'écoconception ?

Merci.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Bien, vous avez été aussi très brève, mais vous avez formulé beaucoup de questions. On va essayer de les sérier et de les prendre, peut-être, au fur et à mesure d'autres interventions. Je vais déjà proposer au maître d'ouvrage de répondre à une première question que vous avez posée : quelle disposition prévoyez-vous de prendre en matière de réduction des déchets à la source ? Et je vais tout de suite passer à un élément qui complexifie un petit peu cette question. Il y a bien sûr ce que vous ferez en tant que gestionnaire de site. Cette question concerne aussi les prestataires auxquels vous louerez les surfaces, par exemple les prestations de commerce.

Claire VITTOZ, Setec

Je vais essayer de répondre en partie. J'ai pris des notes, je vais essayer de répondre à tout ce que je peux.

La réduction à la source est effectivement la préoccupation numéro un en termes de gestion des déchets. Et c'est un vrai phénomène de prévention. Aujourd'hui, chaque collectivité doit avoir un programme de prévention. Il est prévu, au niveau d'EuropaCity, que soient mises en place une politique de prévention et une démarche de communication. Parce que l'on constate aujourd'hui dans la gestion des déchets, partout, que la réduction à la source passe par une démarche de communication et de sensibilisation très suivie, sur la longue durée, tant auprès des visiteurs que des opérateurs. Les principes qui seront dans la politique de prévention seront donc à adapter à la fois aux visiteurs et aux opérateurs. Je ne vais pas vous détailler tout ce que l'on met dans une politique de prévention de la réduction des déchets. Mais aujourd'hui, ce serait vraiment de mettre en place des symboles, de la signalétique évidente et des bonnes pratiques au niveau de la réduction des déchets.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Excusez-moi de revenir sur ce point. On imagine bien que pour les visiteurs, on puisse difficilement dépasser le stade d'une incitation plus ou moins présente, mais qui restera incitative. Pour les commerces par exemple, pour les prestataires qui seront installés dans le site lui-même, avec lesquels vous aurez des relations contractuelles, comment vont se passer les choses ? Restez-vous au stade de l'incitation ou est-ce que vous envisagez des clauses contractuelles ? Et si oui, lesquelles ?

Claire VITTOZ, Setec

Je vais répondre en partie à ce que, moi, je conseillerais au maître d'ouvrage. Normalement, dans un bail de location, on peut définir des objectifs et y rattacher des pénalités, comme on le fait dans un contrat de marché public classique.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Alors, excusez-moi de vous pousser dans vos retranchements, mais cela fait partie de mon rôle... On peut ou vous avez l'intention de le faire ou le maître d'ouvrage a l'intention de le faire ?

Claire VITTOZ, Setec

Je pense qu'il a l'intention de le faire.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Monsieur LEBON, vous reviendrez sur cette question tout à l'heure, je suppose.

Je vous en prie, continuez, Madame.

Claire VITTOZ, Setec

Je laisserai la parole sur la partie « écoconception ». Cela fait partie de la logique « déchets », mais nous avons travaillé, vraiment, sur la partie « gestion des déchets, non sur la partie « production du déchet avant ». Je préfère donc laisser aux bonnes personnes la réponse.

En ce qui concerne le tri à la source et effectivement la séparation qui est demandée dans la loi de transition énergétique... Et cela ne date pas de la loi de transition énergétique, car il y a une directive européenne qui date de bien plus longtemps que cela et que cela a toujours été l'objectif numéro un. Là, c'est bien de faire trois flux, triés sur le site, que ce soit par les visiteurs ou les opérateurs. Pour les opérateurs, ce sera même sans doute plus. C'est, effectivement, d'avoir des déchets organiques séparés à la source. On ne parle donc pas de TNB. Ceci est très clair. C'est une unité de méthanisation sur des déchets organiques.

En ce qui concerne la politique de réemploi, il en va de même, cela fera partie, pour moi, des objectifs qui seront imposés aux opérateurs. Je pense que pour les visiteurs, il est un peu plus compliqué de leur imposer des objectifs de réemploi sur le site. Mais on pourrait y réfléchir.

Enfin, sur l'aspect ICPE de l'unité de méthanisation, je voulais rappeler que beaucoup d'installations sont ICPE. Il n'y a pas que des installations de traitement des déchets, avec éventuellement du bio gaz qui sont ICPE. Une analyse réglementaire de l'arrêté méthanisation a été faite dans le cadre du projet pour voir, effectivement, ses impacts sur l'installation de l'unité de méthanisation.

C'est ce que je voulais préciser sur ce point. Je pense que je n'ai pas répondu à tous, mais j'ai essayé.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Les questions auxquelles vous n'avez pas répondu vont revenir. Je vais vous proposer que l'on continue, un petit peu, dans la salle. Et puis nous reviendrons sur la méthanisation, en particulier sur les questions de la DREAL que nous avons mises de côté.

Je vais d'abord, peut-être, solliciter l'expert de l'ADEME. S'il veut bien se lever et s'identifier, on va vous passer le micro et nous reprendrons le dialogue, après, avec l'ensemble de la salle.

Jean-Marie CHAUMEL, Directeur régional adjoint de l'ADEME Île-de-France

Bonjour, Mesdames et Messieurs, Jean-Marie CHAUMEL, Directeur régional adjoint de l'ADEME Île-de-France. Par rapport à ce projet et aux éléments qui nous ont été présentés, on a quelques réactions. Sur la question des objectifs de prévention des déchets qui sont affichés, on note un petit décalage entre ce qui est dit au niveau de la loi de transition énergétique, l'objectif de -10 % des déchets entre 2010 et 2020, et un chiffre qui est avancé de -4 % pour 2024. J'ai donc du mal à « retrouver mes petits », si vous me permettez l'expression.

Sinon, j'ai plutôt des réactions sur l'aspect traitement, notamment sur le traitement par méthanisation. Vous avez laissé entendre, c'est du moins ce que j'ai cru comprendre dans votre discours, que la loi de transition énergétique orientait vers un traitement sur site de méthanisation. Il n'y a absolument rien dans la loi là-dessus. La loi stipule qu'il convient de collecter spécifiquement les biodéchets, avec une obligation (ce n'est pas une orientation) pour tous les producteurs de plus de 10 tonnes par an. Là, on y est sans aucun doute. Du coup, cela met en avant les questions que l'on peut se poser, effectivement, sur le caractère pertinent ou non d'implanter une unité de méthanisation à immédiate proximité d'une zone commerciale et d'activités de loisirs. Les questions de risque d'explosion sont gérées normalement, effectivement, par ce qui est prévu par la législation ICPE. Il y a, potentiellement, des problèmes d'odeur. Il faut quand même le souligner. Je ne sens pas, pour ma part, cette impérieuse nécessité de traiter sur place.

Deuxième élément d'orientation, un certain nombre d'opérations de traitement par méthanisation « collective » commencent à mettre en place. De manière assez parallèle à ce que l'on disait tout à l'heure en termes de géothermie, cela peut être, éventuellement, une bonne idée que d'être ferme sur le fait de collecter, effectivement les biodéchets, mais de se rattacher à une unité voisine. Il ne s'agit pas de faire faire des dizaines, a fortiori des centaines de kilomètres, à ces déchets. Essayons de fonctionner, là encore, avec l'écosystème du territoire riverain.

C'était les éléments que je voulais signaler. De la même manière, en termes de centre de tri, je voudrais signaler qu'il y a un projet important à Sarcelles de centre de tri par le Sigidurs, qui est le syndicat de communes local et un projet, qui est particulièrement innovant, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre le tri de l'ensemble des plastiques, pas seulement les bouteilles et autres contenants rigides, également les films... Avec l'extension des consignes de tri telle qu'elle doit être généralisée en 2023.

On a ici une unité voisine, qui va se faire. Là encore, il peut être judicieux de permettre une mutualisation, de la même manière que ce que l'on a pu dire tout à l'heure sur l'énergie.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci.

Vous pouvez peut-être répondre aux questions. La première question : méthanisation, peut-être, mais voulez-vous vraiment le faire sur place ? La deuxième question est une question d'élargissement à l'ensemble du voisinage.

Claire VITTOZ, Setec

Je voulais juste répondre rapidement - 10 % en 2020, qui est effectivement l'objectif de la loi de transition énergétique et qui est appliqué à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.

Le calcul a été fait à la fois sur des objectifs de réduction, effectivement, sur les ordures ménagères, mais également sur des objectifs... comment dire... L'extension des consignes de tri a également un impact sur l'augmentation du flux d'emballage. Il y a en fait différents vases communicants entre les différents flux et on ne peut pas appliquer -10 % comme cela, directement, à tous les flux. Ensuite, effectivement, c'est un débat. On peut en discuter. Mais le chiffre a été déterminé au départ avec des objectifs adaptés à chaque flux. On n'a pas appliqué « 10 % » à l'ensemble du total. C'est juste pour expliquer comment cela a été fait pendant l'étude.

En ce qui concerne la méthanisation, effectivement pourquoi ce sujet a été étudié ? C'est parce que dès 2012 il y a eu des décrets sur les gros producteurs, vous en parliez tout à l'heure, sur le fait qu'entre 2012 et 2016 et petits à petit, tous les gros producteurs de biodéchets devaient mettre en place une collecte à la source de leurs biodéchets. En 2016, tous les producteurs, inférieurs à 10 tonnes par an, doivent le faire également. Ce sera le cas d'un certain nombre des opérateurs qui seront sur EuropaCity. C'est pour cela que la méthanisation a été étudiée. Ce que je voudrais quand même rappeler, c'est que c'est une installation de méthanisation qui n'est absolument pas comparable à l'installation qui était prévue sur Romainville. On parle d'une installation de méthanisation qui est à peu près 20 fois plus petite que celle qui était prévue sur Romainville.

Ce que je voulais ajouter également, c'est que trois scénarios sont à l'étude. Un scénario où la méthanisation a été intégrée. On a fait des scénarios progressifs en ajoutant le centre de tri. Mais effectivement, le scénario de mutualisation avec le territoire est aussi à étudier. Et la méthanisation collective, même si les projets de méthanisation collective ont quand même de grandes difficultés à voir le jour, du fait du collectif et de l'obligation de se mettre d'accord tous ensemble pour regrouper les déchets et faire une installation collective, est une question à étudier. D'autant plus, comme je le disais, que ce n'est pas une installation très grosse. Et elle sera d'autant plus intéressante si elle peut être mutualisée avec le traitement, par exemple, de déchets agricoles, à proximité.

S'agissant du centre de tri, c'est pour moi effectivement la même chose. Je pense après qu'aujourd'hui, le projet du Sigidurs à Sarcelles est un projet basé normalement sur la production des habitants des communes qui sont, aujourd'hui, dans l'intercommunalité du Sigidurs. Mais si une extension de ce centre de tri, avec un tonnage supérieur, est possible, ce sera bien évidemment quelque chose à étudier.

Je voulais préciser qu'étant donné que le projet sera en vigueur a priori en 2004, la fraction emballage-tri à la source va intégrer l'extension des consignes de tri, puisque c'est l'obligation de la loi de transition énergétique également.

L'impéiosité, comme vous disiez, je me trompe peut-être de mot, de construire une unité de méthanisation... Aujourd'hui, plusieurs scénarios ont été étudiés. Il n'y a pas d'impéiosité et d'obligation dans la loi de transition énergétique d'effectuer ce traitement *in situ*. Ce que je dis, c'est que la loi de transition énergétique oblige aujourd'hui à gérer les déchets organiques. C'est pour cela que ce projet-là était suffisamment gros pour être étudié. Il était dommage de ne pas l'étudier, d'autant plus qu'il y a un besoin énergétique, également, à satisfaire.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Une petite question technique sur la méthanisation... La méthanisation produit des digestats, qui sont utilisés pour la fertilisation, mais qui ne sont pas des engrais, contrairement à ce que disait le transparent tout à l'heure. Qu'envisagez-vous de faire pour les digestats ? Ce sont des déchets. Vous continuez donc d'être responsables de leur élimination, tant que vous n'avez pas trouvé un partenaire. Comment les choses vont-elles se passer ?

Claire VITTOZ, Setec

Il y a effectivement plusieurs solutions concernant le passage du digestat-déchet à un produit. Il y a une solution qui est le compostage du digestat pour le rendre conforme à la norme nfu 44-051, qui lui permettrait alors d'être produit et en compost normé. Ceci pourrait se faire et a été étudié, mais pas sur le site. Parce qu'on le rappelait sur l'ICPE et sur les contraintes ICPE d'une installation de compostage, l'emprise que cela prend... Le compostage

serait prévu. Et donc un partenariat, effectivement, avec un valorisateur et un vendeur, on va dire, je ne trouve pas le bon mot, de compost...

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

... de substrats de culture.

Claire VITTOZ, Setec

Voilà, merci.

Enfin, il y a une deuxième solution réglementaire, qui permet sa mise sur le marché. C'est l'homologation, qui pourra également être étudiée. Il s'agit d'homologuer ce digestat, de vérifier son innocuité par rapport à l'environnement, pour qu'il puisse être épandu en culture. Il y a donc un partenariat à réaliser pour pouvoir écouler ce digestat. Cette question est également à étudier...

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vais vous proposer de passer à une série de séquences de questions-réponses avec la salle.

Monsieur, je vous ai vu vous lever en premier... Je vais vous demander de vous représenter à chaque fois.

Michel VAMPOUILLE

Michel VAMPOUILLE, à nouveau. Même chose, j'allais dire, l'objectif 100 %, c'est un nouvel objectif. C'est dans l'air du temps, mais c'est un « truc » qu'il faut probablement évacuer. D'autant plus sur les déchets, où il ne tient pas du tout la route. Parce que malgré tout, 25 500 tonnes de déchets d'activités économiques... Vous parlez de déchets ménagers, il n'y a pas de déchets ménagers sur une zone d'activité économique. Ce sont des déchets d'activités économiques.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Il y a quand même quelques hôtels...

Michel VAMPOUILLE

Non, ce sont des déchets d'activités économiques. Ils sont de même nature que ceux que l'on peut avoir chez soi, mais dans la réglementation ce sont des déchets d'activités économiques. C'est quand même assez différent. Ils représenteront 80 % des déchets en tout. Donc, déjà, l'objectif de valoriser 75 % sur place, cela ne tient pas la route, puisque les déchets d'activités économiques seront valorisés à l'extérieur. Il serait absurde qu'ils soient valorisés sur place. L'ADEME l'a indiqué, il y a des sites autour, qui peuvent permettre de le faire.

Par contre, sur ces déchets d'activité économique, vous auriez pu afficher des ambitions plus fortes que de dire « on va rejoindre les filières qui existent aujourd'hui », parce qu'il se trouve qu'en Ile-de-France, la valorisation des déchets d'activités économiques est extrêmement modeste. La très grande majorité part en centres d'enfouissement, un petit peu en incinération et également en recyclage. Les centres d'enfouissement, notamment ceux qui sont autour de Roissy sont principalement remplis par les déchets d'activité économique. Si vous voulez vraiment innover en matière de gestion des déchets et sur le poids le plus lourd de la gestion de vos déchets, il convient d'avoir des objectifs de valorisation de tous ces déchets. On pourrait avoir des objectifs de 70 % de recyclage, parce que d'une certaine manière, le tri, à la source, n'est pas très difficile. Et puis, peut-être, 20 % d'incinération sur certains et un résiduel de 10 % d'enfouissement.

Il y a un mot qui n'apparaît pas, c'est celui de réutilisation, alors que dans la hiérarchie des traitements, la réutilisation est prioritaire. Et vous aurez probablement un certain nombre de déchets qui seront réutilisables, peut-être pas la première année de fonctionnement... Mais dans les entreprises qui vont s'installer, quelles qu'elles soient, il y aura des ordinateurs qui vont être changés régulièrement. Il y aura du mobilier, des restaurants, des hôtels qui pourraient être changés aussi. Donc, cette partie-là pourrait être valorisée sur place. On peut envisager une « recyclerie », une « ressourcerie » sur place, pourquoi pas, je ne suis pas sûr que cela soit la meilleure implantation. Il vaut peut-être mieux qu'elle soit dans les communes autour plutôt que sur place, mais c'est quelque chose qui peut être envisagé.

Ces déchets-là, vous ne les évoquez pas. Ni ceux du BTP... pas ceux de la construction... mais il y aura régulièrement des rénovations, des cloisons qui vont sauter, d'autres qui vont se construire. Donc, il y aura des déchets du BTP qui seraient intéressants à traiter.

Un petit peu sur le biogaz...

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vous prie de résumer votre intervention, puisque l'on avait convenu de 3 minutes pour des interventions...

Michel VAMPOUILLE

Oui. Sur le biogaz, il y a des unités de biogaz en Allemagne, qui sont dans les zones d'activité, toutes proches de restauration, mais ils n'ont pas le délai réglementaire que l'on a en France. Donc, je pense qu'en France, vous n'y arriverez pas. L'idée de traiter sur place est aussi une mauvaise idée, pour des raisons territoriales, également. Aujourd'hui, les déchets que vous allez récupérer sont des déchets verts, des déchets de restauration collective qui sont, en fait, assez peu riches en carbone. Il y a une grande partie d'eau à l'intérieur, pour parler tout simplement. Étant assez peu riches en carbone, la capacité méthanogène de production de biogaz est assez modeste, alors que vous avez à proximité des producteurs de déchets très carbonés, qui s'appellent « les agriculteurs ». On sait très bien que l'on peut retirer 30 % de la paille qui est produite annuellement. Et concernant vos déchets, peu carbonés, notamment les graisses et les biodéchets, intégrer une unité de méthanisation qui tourne majoritairement avec des déchets agricoles est probablement la meilleure solution. Je vous conseillerais de vous rapprocher de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, puisque c'est une chambre d'agriculture qui est active sur la méthanisation et des opérations collectives. Je vous cite aussi une étude qui est en cours de gestion des biodéchets sur un territoire rural et sur une agglomération : l'étude menée par le parc naturel régional du Vexin et l'agglomération de Cergy-Pontoise, à l'autre bout du département. La logique est la suivante : « mettons ensemble nos déchets, pour qu'il y ait le meilleur mixte méthanogène possible ». Et donc, encore une fois, c'est l'enjeu territorial plus que l'enjeu local... Après, je comprends bien, il y a une sorte d'injonctions à faire « locale », à faire soi-même, mais je pense qu'il faut résister aussi à cette injonction, qui quelquefois est vraie et quelquefois fumeuse.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. Donc si, un digesteur a besoin d'un menu diversifié. Vous avez souhaité peut-être répondre à quelques points. Il y avait une prise de position.

Claire VITTOZ, Setec

Ce que je voulais juste dire, c'est qu'effectivement, sur les déchets, on n'a jamais parlé de 100 % à valoriser sur site. Ce n'était pas un objectif. Je voulais préciser également que les déchets d'activités économiques, c'est effectivement le nom que l'on donne à tous les déchets produits par les entreprises. Dans ces déchets d'activités économiques, toujours est-il que la différenciation dans les catégories que l'on vous a données reste quand même vraie, que ce qui va aujourd'hui en incinération directement chez mon installation de stockage, ce sont souvent des déchets d'activités économiques en mélange, puisque la séparation à la source n'était pas imposée aux entreprises. Elle ne l'est que depuis 2012 sur la partie biodéchets. Aujourd'hui, l'idée c'est vraiment d'avoir cette séparation à la source sur les déchets économiques, pour que la plus grande partie de ces déchets d'activités économiques soit recyclable, soit dirigée vers des filières de valorisation. Aujourd'hui, sans faire d'étude je n'avancerais pas un pourcentage de 70 % recyclage, qui n'est pas imposé aux DAE dans la loi de transition énergétique, mais aux déchets du BTP.

En ce qui concerne la réutilisation, je voudrais dire qu'elle va, effectivement, sur le quatrième flux dont j'ai parlé, qui est le flux, que l'on peut réceptionner dans une déchetterie. Aujourd'hui, les déchetteries sont les sites sur lesquels les « recycleries » peuvent se développer le mieux, notamment parce que l'on est à côté de la déchetterie et que pour ces déchets-là, une solution *in situ* ne semble pas être la bonne solution et qu'une solution de « recyclerie », si elle se développe sur le territoire, est également à étudier en commun.

Concernant le biogaz, je suis d'accord avec vous sur le mix, pas énergétique cette fois, mais sur le fait que les déchets ont différents potentiels méthanogènes et qu'une étude avec des déchets d'origine agricole est aussi intéressante, pour augmenter le potentiel de cette unité de méthanisation. C'est pour cela que je disais que c'est

une petite installation de méthanisation, pas uniquement au tonnage, mais également en production par rapport à d'autres projets. C'est donc, effectivement, une chose à étudier également.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On va reprendre la 2^{ème} question qui s'était manifestée. Puis, on reviendra devant.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Sur les objectifs annoncés dans le dossier maître d'ouvrage : « 100 % des déchets organiques et 75 % des déchets en général valorisaient en interne ».

Claire VITTOZ, Setec

Oui. C'est le scénario « méta + tri ».

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vais formuler la question autrement. Ne sommes-nous pas en train de passer d'un objectif valorisé en interne, donc implicitement sur le site à un objectif valorisé sous la responsabilité du maître d'ouvrage, mais en interne ou en externe ?

Monsieur LEBON, est-ce que je vous pose une colle ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Ce n'est pas une colle. Les scénarios qui ont été étudiés, effectivement, avec le centre de tri et la méthanisation, le fait d'envoyer directement les déchets dans les bonnes filières est déjà un acte de valorisation de ces déchets.

Le centre de tri est bien « interne ». On valorise donc bien en interne.

Claire VITTOZ, Setec

Moi, ce que je voulais juste préciser, c'est que les filières de recyclage, à cette échelle-là, cela n'existe pas. Aujourd'hui, valoriser le plastique, avec une usine de valorisation du plastique ou de valorisation du verre, cela n'existe pas à cette échelle-là. Aujourd'hui, je vais dire des bêtises, je préfère donc ne pas donner de chiffre, mais la valorisation de l'acier à l'échelle de la France, il y a deux ou trois entreprises qui le font. C'est à la filière de valorisation sur place. Quand on dit filière de valorisation de recyclage sur place, cela n'est pas possible. En revanche, faire un tri à la source pour orienter les flux vers les meilleures filières possible, c'est la première étape de la gestion des déchets.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Vous êtes en train d'apporter des précisions ou des nuances par rapport aux documents du maître d'ouvrage...

Claire VITTOZ, Setec

Oui.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

J'avais une autre question à vous poser. On a parlé plusieurs fois de réglementation. La réglementation en matière de déchets, c'est assez compliqué. Je ne sais pas qui s'y retrouve très bien. Il y a quand même plusieurs couches de réglementation, vous en avez parlé vous-même. La réglementation européenne, une directive 2008, qui fixe une hiérarchisation dans l'usage des déchets, dont la dernière priorité est effectivement le centre de stockage dont on parlait tout à l'heure et la première priorité la réutilisation. On a aussi parlé d'obligations de tri qui existe, de fait, depuis plusieurs années en France dans la loi, mais qui rentre progressivement dans les faits. On a un décalage

entre les obligations et la réalité de ce que font les entreprises et les ménages, mais surtout les entreprises, avec une obligation de tri. Et on a parlé de la loi de transition énergétique. Plusieurs fois, vous nous avez dit : « c'est obligatoire, en fonction de telle ou telle référence ». Du coup, je suis tenté de vous poser la question suivante : dans tous vos projets, qu'est-ce qui dépasse strictement les obligations légales de différentes sources (européenne, loi de transition énergétique ou les textes antérieurs de niveau national) ?

Claire VITTOZ, Setec

Je vais faire une blague : la valorisation sur site, le fait de le faire sur place... Aujourd'hui, la loi de transition énergétique découle de la directive-cadre dont vous parliez. Les textes français dépendent des directives européennes.

Qu'est-ce qui est fait en plus sur la gestion des déchets ? La loi de transition énergétique a été promulguée en mars 2016. C'est déjà être en avance par rapport à la gestion des déchets. Et la « recyclerie » n'est pas quelque chose d'imposé. Donc effectivement, la « recyclerie » et la gestion de ces flux, c'est quelque chose qui peut être fait...

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Le plus, c'est donc de s'en tenir, à ce stade du projet, à la lettre de la réglementation, alors que l'on sait très bien que c'est difficile ?

Adrien FAURE, responsable des études techniques

Adrien FAURE, je suis responsable des études techniques. Je crois que le point clé est bien au-delà des directives et des lois, notamment la loi de transition énergétique. C'est bien de limiter les flux de déchets sortants du projet, en ayant, avant de traiter ces flux-là, trié. Et quand on dit « la valorisation », peut-être que le terme était excessif, mais au moins toutes les filières auront été séparées et on sortira très grossièrement les camions de plastique, des camions de carton et non pas tout mélangé.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Excusez-moi de vous interrompre, mais le tri est une obligation légale. C'est le traitement sur place...

Adrien FAURE, responsable des études techniques

Le traitement sur place, tout à fait, qui permet de limiter les flux de logistique en sortie.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Une question, là-bas, dans le fond.

Sophie CHARCONNET

Sophie CHARCONNET, moi ce que j'ai retenu, c'est qu'il y a une superbe innovation auprès d'EuropaCity : le tri à la source. Donc, si j'ai bien compris, vous allez avoir une police du tri, des personnes qui vont être derrière les touristes, qui ne vont pas correctement mettre... parce que s'ils ne le font pas, il faudra bien quelqu'un le faire. Cela veut dire qu'il va y avoir des emplois dans un domaine qui n'existe pas aujourd'hui. Donc, moi je dis « chapeau ». Vous allez avoir une innovation, qui est celle de « la police du tri de la police de la poubelle et des personnes qui vont être derrière les gens ». Et dites-moi « oui » ! Parce que dites-moi comment, pratico-pratique, vous allez faire pour éviter que l'on ne mette pas dans la bonne poubelle, que cela ne soit pas trié correctement. Je ne vois pas d'autre chose que créer des emplois de ce type.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Est-ce que c'est une question de police ? Je vais poser la question autrement.

Claire VITTOZ, Setec

Aujourd'hui, les centres de tri en France existent, parce que chacun fait des erreurs de tri chez lui. C'est tout ce que je voudrais dire, parce que j'ai été au Chili la semaine dernière, eux ne trient rien du tout en amont et ils n'ont pas de centre de tri non plus. Leur objectif, c'est de séparer tout à la source. Donc, quelque part, je vous dirais, le jour où on sera tous vertueux, il n'y aura plus de centre de tri. Donc, ne prévoyons pas le centre de tri et devenons tous vertueux.

Oui, je suis d'accord avec vous, c'est « bisounours », tout à fait.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On va continuer à donner la parole à la salle, ce qui nous permettra de venir derrière. Monsieur...

Francis REDON, Environnement 93

Rebonjour, Francis REDON, Environnement 93. Je voudrais revenir sur un des tableaux dans lequel vous avez donné les 32 000 tonnes. Comment les calculez-vous ? En particulier, sur les 8500 tonnes de biodéchets, j'aimerais savoir comment vous les calculez. Ceci est ma première question.

Ensuite, une remarque. Je suis quand même ravi que vous commenciez à comprendre qu'il peut y avoir des emplois en dehors d'EuropaCity. On vous a proposé un certain nombre de pistes pour que les travailleurs du territoire travaillent un peu plus à proximité de chez eux, à Sarcelles par exemple.

Et puis, un dernier point qui concerne la philosophie générale de ce projet. Depuis le début, on nous dit que c'est un projet innovant, que les clients ne sont pas les mêmes, que ce que l'on voit là on ne l'aura jamais vu ailleurs. Et quand on aborde l'énergie, on nous dit que l'on n'a pas encore finalisé notre scénario pour les énergies, que l'on va attendre que les technologies évoluent (d'ici 2024, elles auront évolué, on fera donc mieux). Vous nous vendez donc des lubies, du rêve qui ne sera jamais réalisé. C'est donc un projet qui, aujourd'hui, est uniquement dans des cartons, qui est dans une pure théorie. On ne peut pas accepter cela.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. Si vous voulez répondre...

Francis REDON, Environnement 93

Dans le cadre de ce débat, je ne vois pas comment on peut se prononcer pour dire : « bravo ». On ne peut pas. On n'a aucun moyen de dire : « c'est bon ».

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vais vous proposer de répondre.

Claire VITTOZ, Setec

Je vais juste répondre sur le calcul des biodéchets, parce que je pense que le reste n'est pas de ma compétence. Pour chaque activité, des ratios ont été appliqués aux activités. La restauration est quand même une grosse activité. C'est pour cela que les biodéchets sont importants. Et on a aussi pris des hypothèses sur la troisième fraction qui est triée par les visiteurs du centre. Je ne cite que ces deux grosses sources, mais chaque programme a été étudié. Et des ratios, propres à chaque programme, ont été appliqués pour chaque flux de déchets.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Monsieur LOUP avait demandé la parole. Et puis je crois qu'il y a d'autres demandes d'intervention, et puis on va conclure sur ce sujet, comme sur les autres. Monsieur LOUP...

Claude LOUP

Oui, je suis étonné d'entendre que les centres de tri existent parce qu'il y a des erreurs de tri. Les centres de tri existent, parce qu'il y a besoin de centre de tri. Il y a effectivement des erreurs de tri qui touchent 20 % de la poubelle qui est destinée au recyclable. Mais dans la poubelle qui est destinée au recyclable, on met en même temps le plastique, les journaux, les boîtes de conserve, etc. On met différents produits. Et quand vous nous dites que les camions partiront avec du plastique, avec du carton, avec du métal, cela veut dire soit que vous allez mettre 15 poubelles et des usagers du centre auront... ou alors il faudra le centre de tri, mais vous n'aurez pas des camions, à part effectivement un grand centre commercial, il a sa benne pour le plastique, sa benne pour le carton. Mais quand vous avez des usagers et des visiteurs, cela va être beaucoup plus compliqué. Je suis surpris, quand même, vous qui êtes des spécialistes des déchets, par la phrase que vous venez de prononcer. Les centres de tri existent, parce que l'on en a besoin dans l'organisation du recyclage d'un certain nombre de matériaux.

Et au passage, par rapport à ce qui a été dit, on a parlé du centre de tri de Sarcelles... Il y a quand même un centre de tri sur le territoire, à Moulignon, qui aujourd'hui par catégorisation de concurrence, est fermé, parce qu'il a perdu son appel d'offres. Donc, quand vous parlez de faire un centre de tri sur EuropaCity, il faudra vraiment regarder l'existence des centres de tri sur le territoire. Je pense que, là aussi, depuis 6 ans que vous étudiez votre dossier, il y a beaucoup d'insuffisances qui apparaissent ce soir.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Est-ce que vous voulez répondre, madame ?

Claire VITTOZ, Setec

Oui.

J'aurais peut-être dû mesurer mes propos en disant que cela n'existait « que » pour les erreurs de tri. Il faut tout de même savoir qu'il y a des régions et des pays où on peut trier plus à la source. Ce n'est pas le choix qui a été fait en France et qui, aujourd'hui, est imposé par la réglementation. Donc, effectivement, les centres de tri n'existent pas que pour les erreurs de tri. Mais ils existent aussi pour cela.

Après, le tri à la source de toutes les fractions unitaires au niveau d'EuropaCity ou « nulle part ailleurs », je pense, n'est effectivement pas possible, matériau par matériau, aujourd'hui.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Combien de types de matériaux différents produit un centre de tri ? Une vingtaine ?

Claire VITTOZ, Setec

Je ne voudrais pas vous dire de bêtise. Je préfère donc ne pas préciser, mais je sais qu'en termes de plastique, sans l'extension des consignes de tri, il y a déjà au moins 5 plastiques différents. Je pense que l'on n'est pas loin de cela.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On va prendre encore deux questions et je vais proposer à Monsieur LEBON de conclure sur ce point.

Marion ROBERT, CPTG

Marion ROBERT.

Je suis encore étonnée, parce que l'on traite les problèmes, mais pas à la source. On l'a bien vu aujourd'hui. L'objectif, dans le cycle des déchets, est bien de ne pas en produire à la base. Or, aujourd'hui, qu'est-ce qui en produit ? Si on regarde sur la restauration, aujourd'hui, regardez tout le jetable qu'il y a dans les entreprises de restauration. Pourquoi ? Parce que le processus de gain de productivité est fait, parce que le jetable est moins cher qu'un employé qui va mettre dans un lave-vaisselle des assiettes et des couverts. Parce que la publicité fait que l'on va vendre des emballages individuels de compote, parce que c'est marrant pour les enfants. Auchan, cela fait quand même 30 ans pour amener à consommer, pour que l'emballage soit support de marketing, etc. Dire maintenant qu'il faut responsabiliser le consommateur, alors, effectivement, qu'on lui matraque de la publicité... J'aimerais tout à l'heure, sur l'énergie, que l'on revienne sur la question des écrans publicitaires. C'est le summum

de la modernité, aujourd'hui, que de mettre des écrans télé, publicitaires partout, qui sont des puits énergivores sans fin. On imagine bien qu'il y en aura dans EuropaCity. Si on parle de déchets... On en a parlé avec Monsieur LEBON, qui vante la modernité de Nespresso, Nespresso qui fait du « greenwashing » avec ses capsules, regardez le parcours de la capsule Nespresso. Moi, je suis désolé, mon café va de ma cafetière à mon compost, cela fait deux mètres... Ce sont de vrais sujets. Il faut aussi poser la question de la consommation et du type de produit qui va être vendu à EuropaCity. Ces fameuses 500 boutiques, que vont-elles vendre comme produit et quelle sera l'écoconception de ces produits ?

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Vous êtes à cheval entre la prise de position et le questionnement. Je garde la partie questionnement pour tout à l'heure. Je redonne la parole, tout à fait dans le fond, au dernier rang, au Monsieur. Puis, nous ferons une transition. Et s'il reste du temps en fin de réunion, comme pour l'énergie, on y reviendra.

Monsieur.

Jean-Yves SOUBEN, conseiller municipal du Blanc-Mesnil

Jean-Yves SOUBEN. Moi, ce qui me gêne un petit peu, c'est que l'on a des chiffres qui sont utilisés dans les deux sens : les chiffres utilisés dans la première partie de l'exposé et les chiffres contraires présentés ici.

On nous a expliqué dans la partie énergie que la méthanisation serait une partie importante, en ce qui concerne l'énergie. Mais lorsque l'on arrive sur la partie déchets, on s'aperçoit qu'il y a 5 000 tonnes de biodéchets, c'est ce que j'ai noté. Cela ne me paraît pas beaucoup pour deux raisons. D'une part (je cite EuropaCity), il n'y aura pas de commerce alimentaire, pas de supermarché où on vend des légumes, et on sait que ce sont les marchés forains, alimentaires, qui donnent les meilleurs biodéchets. Là, il n'y en aura pas. D'autre part, dans les restaurants, on ne sait pas grand-chose sur les enseignes. Quand on pose des questions, on ne nous répond pas. Mais la restauration rapide, pour la pureté des biodéchets, on peut repasser... Il suffit de regarder McDonald's, KFC et autres Burger King, et on verra la production de déchets par rapport aux biodéchets. Les restaurants traditionnels, eux, connaissent une réduction des déchets grandissante. On voit bien que la méthanisation sur site ne paraît pas être la meilleure solution. Le biogaz, qui serait produit à l'extérieur d'EuropaCity, qui serait consommé sur EuropaCity, c'est possible. Mais les échanges de chaleur, les échanges entre les différentes énergies sur site, ça je ne le vois pas. Y aura-t-il de l'incinération ? Parlez-nous un petit peu de la cogénération, parce que je ne vois plus la cogénération en passant du chapitre sur l'énergie au chapitre sur les déchets. On nous explique des choses complètement opposées.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On ne va pas repartir dans des questions techniques. On a tous été très patients avec le « technique ». Peut-être faudra-t-il reposer cette question par écrit, afin que l'on ait une réponse sur le site.

Monsieur LEBON, j'aurais voulu que vous concluez cette partie-là. Et je vais insister à nouveau sur deux questions. Qu'envisagez-vous comme clause contractuelle avec les gens auxquels vous louerez les surfaces ? Monsieur vient d'y faire allusion en ce qui concerne les restaurants, par exemple. Y aura-t-il des obligations de séparation des biodéchets, d'autres types de déchets ? Mais on peut faire la même question pour les magasins, par exemple. Est-ce que vous allez répercuter sur vos contractants les obligations de tri que vous avez ? Deuxième question (la même que tout à l'heure) : au vu du débat, qu'envisagez-vous en ce qui concerne les relations avec l'environnement versus le traitement en interne total, qui a été déjà nuancé dans le débat ? Je dis, dans la deuxième question... c'est la même que tout à l'heure. Vous avez manifesté une certaine ouverture sur les relations avec le reste de l'environnement, les collectivités locales et l'environnement économique. Le débat nous a fait un peu sortir du choix du tout interne que vous avez mis beaucoup en avant. Pouvez-vous préciser ou nuancer vos intentions sur ce point ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

D'abord, sur la question de la limitation de la production des déchets, il a été précisé tout à l'heure dans une diapositive une charte de bail vert. Et donc, l'ensemble des opérateurs du site auront une obligation de limitation de leurs déchets contractuels dans leur bail. Il y aura donc bien une politique globale et commune au site EuropaCity.

Deuxième point, sur les questions d'ouverture, nous entendons naturellement les relations qu'il est nécessaire de construire aussi avec le territoire. Mais je vous ferai un peu la même réponse que vous a faite Kévin VASSEUR,

tout à l'heure. La vraie difficulté de ce projet, c'est d'imaginer un quartier, donc un morceau de ville, même s'il n'y a pas d'habitants. Et donc, les synergies à construire sont les synergies au niveau d'un quartier, pas dans un seul équipement. La réflexion que l'on peut avoir sur la nécessité ou non de développer des solutions internes, on ne l'aborde pas de la même manière et on a une réponse qui est forcément différente si on l'aborde à l'échelle d'un quartier. Et je crois, en termes de politiques publiques, qu'il est demandé aux concepteurs de la ville de demain de pouvoir autonomiser, ou du moins de limiter l'impact de ces développements sur les autres territoires autour. C'était notre logique jusqu'à présent. Nous avons évidemment l'ouverture de pouvoir construire avec les acteurs du territoire sur l'ensemble des sujets. C'est le cas des sujets de l'emploi, des sujets énergétiques, des sujets environnementaux. Et le cadre, d'ailleurs, des relations avec l'aménageur global de la zone nous le permet et nous le permettra dans le futur, puisque l'on devra construire ces solutions. Et, peut-être que cette remarque aurait dû être faite par la commission, mais je me permets de la faire : la différence entre le moment du débat public et le moment des enquêtes administratives, qui nécessite un degré de précision... Et on a toujours ce décalage dans les débats publics entre le moment où on définit un projet... On nous demande de venir très en amont, on n'a donc pas forcément toutes les réponses. Mais on n'est pas là pour « montrer du vent », on est là pour montrer le fruit d'études et de travail avec des experts qui ont fait pendant de nombreuses années, avec un investissement important, parce que nous considérons que c'est consubstantiel du projet. Et donc, naturellement, tout cela va se préciser. Comme vous venez de le dire, le débat sert aussi à cela. Si le débat ne permettait pas d'entendre des solutions nouvelles, à construire peut-être avec le territoire, comme vous venez de dire, le débat ne servirait à rien. Nous sommes, nous, très respectueux vis-à-vis du débat public, justement pour pouvoir entendre les propositions. Et je remercie, notamment Monsieur VAMPOUILLE, de ses propositions, parce que l'on voit bien qu'il y a beaucoup de solutions encore à construire avec des scénarios différents.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci Monsieur LEBON. J'ai effectivement précisé qu'il y avait plusieurs étapes dans la conception d'un projet. Et je remercie aussi Monsieur LEBON d'avoir indiqué qu'un des objectifs du débat public, c'est d'abord de poser les questions d'opportunité, ensuite de poser les questions de modalités et de prendre en compte toutes les bonnes idées.

Je vais vous proposer maintenant de passer à la partie « carbone ». Il y a eu d'autres questions, tout à l'heure, qui n'ont pas eu de réponses. Le Verbatim le montrera clairement...

Intervention hors micro

S'agissant de la question de la contradiction dans les chiffres, est-ce qu'il y a autant de biodéchets que ce que vous envisagez à ce stade ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Il n'y a pas de contradiction, pardonnez-moi, dans les chiffres, entre ce qui a été présenté par Transsolar et ce qui vient d'être présenté par Setec, aujourd'hui. Peut-être que votre calcul ne fonctionne pas. Les travaux de Setec et de Transsolar sont parfaitement complémentaires et cohérents. D'ailleurs, je vous encourage à lire sur le site du débat public. Nous avons mis, hier ou ce matin, des fiches complémentaires, qui précisent un certain nombre de données, qui montrent la cohérence entre les deux programmes. Si vous avez d'autres questions, comme Monsieur QUEVREMONT vous l'a proposé, nous vous encourageons à le faire, parce que le temps est peut-être limité, par écrit sur le site du débat public. Nous y répondrons bien volontiers.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Nous gardons éventuellement une ou deux questions en réserve pour la suite.

Il faut que l'on aborde la question du bilan carbone. Dans la préparation de ce débat, vous avez beaucoup insisté sur cette question. Si nous ne pouvions pas l'aborder aujourd'hui, vous nous diriez que le management du temps n'a pas été correct. On va reprendre le même scénario que tout à l'heure, c'est-à-dire : un exposé du maître d'ouvrage, je crois qu'il n'y a pas d'expert proposé par le Collectif du Triangle de Gonesse sur ce sujet, on passera donc directement aux questions, parmi lesquels une intervention de l'ADEME sera possible.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Je propose de laisser la parole à Mme, qui nous accompagne sur ce sujet.

Marion THILL, Setec

J'ai une bonne nouvelle, parce que dans la configuration initiale par atelier, j'avais besoin de rappeler quelques conclusions de l'étude énergétique pour parler du carbone. Cela fera donc trois ou quatre diapositives en moins.

Sur le bilan carbone, je vous présenterai très rapidement une diapositive sur le principe général d'un bilan carbone et les questions à se poser, l'application au cadre EuropaCity (comment on a abordé cette problématique du bilan carbone pour ce projetnet on fera un zoom sur trois postes d'émission, qui sont *a priori* importants).

Juste un petit rappel très rapide sur les démarches et outils disponibles pour réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Le principe de calcul d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre... on calcule les émissions de gaz à effet de serre en multipliant les données représentatives d'une activité par un facteur d'émissions associées. Et on exprime les résultats en « tonne équivalent carbone » (les tonnes équivalent dioxyde de carbone, le TCO₂E, qui permet de considérer tous les gaz à effet de serre comme un équivalent en dioxyde de carbone). En France, il y a eu depuis quelques années tout un cadre méthodologique et réglementaire qui s'est mis en place sur les gaz à effet de serre, sur les bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, les facteurs d'émission utilisés pour faire des bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont issus de la base carbone, qui est un outil piloté par l'ADEME. Cet outil nous donne les facteurs d'émission. Sur les méthodes, il existe différents outils, différentes méthodes possibles pour faire des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. On peut utiliser le bilan carbone, qui est un outil développé à la fin des années 90 – début des années 2000. Il est aujourd'hui la propriété de l'association Bilan carbone (depuis 2011). On peut utiliser un outil, très utilisé au niveau international : le « GHG protocol ». On peut utiliser des outils et des guides sectoriels spécifiques. C'est juste pour vous présenter le contexte méthodologique dans lequel on se situe pour faire des bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne le « cas EuropaCity », le principe est le parti pris méthodologique, c'est une approche territoire. Pourquoi ? Parce que l'on est sur un site. Et ce site concentre des activités multiples, de différents opérateurs. Dans un bilan d'émissions de territoire, il y a des émissions qui ont lieu directement sur le territoire ainsi que tout un tas d'émissions indirectes, liées aux activités qui auraient lieu sur EuropaCity, mais qui n'ont pas lieu dans l'enceinte d'EuropaCity. L'idée, c'est de ne pas seulement se poser la question des émissions qui ont lieu sur le site, mais aussi en dehors et sur lesquels le donneur d'ordres à la possibilité d'agir. C'est un peu ce qui nous a guidés dans cette approche que l'on a voulu développer sur le bilan carbone : s'intéresser à la fois aux émissions directes et aux émissions indirectes sur lesquelles le donneur d'ordres à un certain périmètre d'influence.

L'objectif est vraiment de faire de ce bilan d'émissions un outil d'aide à la décision dès la phase de conception. C'est l'intérêt de se concentrer sur les postes d'émissions, où la maîtrise d'ouvrage à une influence notable. Parmi les émissions directes dont j'ai parlé sur le site, les trois gros postes d'émissions que l'on va avoir, ce sont les émissions liées à l'énergie (à la consommation et la production d'énergie), les émissions liées au transport qui ont lieu sur le site et d'autres émissions directes (à ce stade, on n'a pas encore de vision assez précise pour pouvoir les identifier). Je vais développer l'énergie en particulier. Sur les émissions indirectes hors site, les principaux enjeux identifiés sur lesquels le donneur d'ordre peut avoir une influence sont la question des déplacements des visiteurs et des employés, la question de la construction (on parlait tout à l'heure d'énergie grise dans les bilans d'émissions de gaz à effet de serre et dans le bilan carbone, c'est un sujet important, qu'il convient de regarder) et la question du traitement des déchets que l'on n'a pas détaillé ce soir, qui est généralement minoritaire. Les déchets posent beaucoup de questions, mais il est vrai que sur le sujet du bilan carbone, ce n'est pas un poste forcément très contributeur.

Ce qu'il faut aussi avoir en tête lorsque l'on pose la question du bilan carbone, c'est qu'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre est lié à un certain nombre d'incertitudes. Les incertitudes viennent principalement de la donnée d'activité ou des facteurs d'émissions. En gros, ce que je vous expliquais tout à l'heure : pour calculer les émissions, on multipliait les deux.

Sur les facteurs d'émission, ceci est l'état de la méthodologie, de ce qui est mis à disposition. On ne peut pas trop agir dessus.

Sur la donnée d'activité, on est ici très en amont. Il est, du coup, difficile de se dire que l'on va arriver à un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du projet, tellement il y a encore d'incertitudes. En revanche, ce qui est intéressant à ce stade, quand on est en amont comme cela, c'est plutôt d'avoir une idée d'approche comparative. Quand on compare plusieurs solutions, l'avantage est que l'on calcule le bilan de chacune de ces solutions. Tous les calculs ont la même incertitude. Le fait de comparer des choses qui ont tant d'incertitudes permet de s'affranchir de ce problème qui est parfois un petit peu bloquant pour les donneurs d'ordres.

Sur les émissions liées à l'énergie, si vous vous souvenez, tout à l'heure Transsolar a présenté une diapositive avec des besoins énergétiques dans une configuration actuelle de bâtiments, sans vraiment d'optimisation ni rien, avec plusieurs scénarios, dont celui, *a priori* privilégié, qui était « l'aspect panneaux photovoltaïques et cogénération biogaz biomasse ». Du coup, je vais passer les diapositives où on montrait les valeurs, puisque vous les avez eues tout à l'heure. Ce que l'on a fait, c'est comparer. En gros, dans les « grandes mailles », on compare un scénario « électricité – gaz naturel classique » à un scénario « stratégies *a priori* envisagées ». Il est quand même intéressant de se rendre compte du bien que l'on peut avoir en termes d'émissions de gaz à effet de serre en optant pour des solutions se tournant vers les énergies renouvelables, la biomasse et les panneaux photovoltaïques. En gros, vous avez le scénario conservateur, où on est dans du 100 % électricité conventionnelle et gaz naturel pour satisfaire les besoins de chaud, froid et d'électricité, et le scénario avec l'approvisionnement qui vous a été présenté tout à l'heure. Cela nous permet de diminuer les émissions par quatre, entre les deux.

Sur le déplacement des visiteurs, en fait, dans le cadre de l'étude d'impact de la zone d'activité concernée du Triangle de Gonesse, une estimation des émissions de gaz à effet de serre a été réalisée par l'EPA Plaine de France. Ce chiffre est intéressant, parce qu'il permet de se rendre compte de l'ampleur du sujet. Sur la totalité du programme du Triangle de Gonesse, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des employés et des visiteurs sont de l'ordre de 90 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an. Sur le scénario assez pessimiste, on était aux alentours de 20 000 tonnes CO₂ équivalent par an. On est du coup dans des ordres de grandeur différents, ce qui fait ressortir l'aspect important de ce poste d'émissions.

D'ores et déjà, certaines mesures sont inscrites dans le projet EuropaCity pour limiter les émissions dans cette phase d'exploitation du projet : poursuivre l'objectif d'une production locale d'énergies favorisant les énergies bas carbone, minimiser les déplacements liés au transport des déchets, favoriser les modes de déplacements faiblement émetteurs de gaz à effet de serre (les transports en commun, les modes doux), favoriser le covoiturage et optimiser le taux de remplissage des véhicules.

Comme je vous disais, on a non seulement une approche sur la phase d'exploitation, mais on se pose aussi la question de la construction. On est effectivement dans un projet avec une surface importante à construire, dans un bilan d'émissions de gaz à effet de serre et fidèle à l'outil bilan carbone. Les émissions liées à la construction contiennent toutes les émissions liées à la fabrication et à l'acheminement des matériaux et produits, à l'acheminement des engins et des intervenants, en phase même de chantier et sur le site même du chantier à la mise en œuvre des produits, à la consommation d'énergie, à l'amortissement des installations de chantier et à la fabrication et au traitement des déchets. Ceci est quelque chose que l'on prend en compte et que l'on estime. Les émissions totales que l'on calcule prennent en compte tous ces postes. En fait, on fait un peu comme le principe de l'amortissement comptable. On amortit les émissions sur 30 ans.

Les résultats sont des ordres de grandeur. S'agissant des résultats des émissions de gaz à effet de serre pour la construction des bâtiments d'EuropaCity, on prend un scénario très conservateur (on considère des constructions à structure béton « 100 % » [les plus émettrices]). On arrive à une émission de l'ordre de 19 000 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On amortit par année ?

Marion THILL, Setec

Oui.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On amortit sur 30 ans.

Marion THILL, Setec

Oui.

C'est la valeur annuelle, par an. Mais je répète, c'est très conservateur.

Une étude de cas que l'on a par exemple regardé sur cette question-là pour essayer de minimiser cet impact carbone, c'est l'intégration de bâtiments en structure bois. On se rend compte qu'en construisant 30 % des bâtiments en ossature bois, cela permettrait d'éviter plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre liée à la

construction des bâtiments. On se rend donc compte du potentiel d'amélioration que l'on a sur cet aspect-là, par ce type de réflexion.

En phase de construction, du coup, les mesures qui sont prises pour limiter les émissions, c'est l'intégration de l'analyse du cycle de vie comme un critère de choix des matériaux de construction, privilégier les méthodes de construction qui ont une empreinte carbone faible, choisir des entreprises ayant une démarche environnementale ambitieuse et établir un plan de déplacement interentreprises en phase de construction.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci madame, vous avez été brève et j'oserais dire très pédagogue. L'exposé des questions bilan carbone est toujours un moment un peu redouté, parce que cela peut être compliqué. Je voulais préciser l'attention de salle que c'est la commission qui a demandé de limiter l'exposé aux déplacements, à l'impact de la construction et au fonctionnement du site pour ne pas nous noyer sous les chiffres.

Pour ouvrir peut-être les questions, puisque l'on va passer directement à cette phase-là, je voudrais poser une première question. Vous envisagez de passer partiellement, bien sûr, à des bâtiments en ossature bois. Qu'en dit votre architecte ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

C'est tout d'abord une possibilité. Ce n'est ni un objectif ni un engagement. On étudie aujourd'hui les différentes possibilités pour réduire l'empreinte carbone en termes de construction. Aujourd'hui, le projet de l'architecte est un projet directeur pour l'ensemble du site. Comme l'a rappelé lui-même l'architecte, chacune des parties du site fera l'objet de maîtrise d'œuvre particulière. Il y aura donc des choix constructifs pour les différentes parties du site. C'est donc une possibilité pour une partie. On peut imaginer un bâtiment complètement en bois, c'est une possibilité.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On va passer aux échanges avec la salle. On aura une intervention de l'ADEME. On n'est pas obligé de commencer par cela.

Madame, vous avez eu la parole tout à l'heure, je vais donc peut-être céder la parole à d'autres personnes...

Natacha MONNET, ADEME

Bonjour, Natacha MONNET, de l'ADEME. Je vous remercie pour cet exposé pédagogique, puisque le bilan carbone est un sujet difficile à présenter. On le sait à l'ADEME. Néanmoins, on a quelques remarques vis-à-vis de cette présentation du bilan carbone et des essais qui ont été faits ce soir pour présenter au public certains éléments.

La présentation nous semble un petit peu incomplète, dans le sens où elle ne donne pas de véritables données sur l'impact carbone en termes d'émissions de gaz à effet de serre du projet global. On a certains zooms sur la phase de construction. On a certains zooms sur les consommations d'énergie. C'est vrai que vis-à-vis du public on a du mal à imaginer quel est l'impact global en termes d'émissions de gaz à effet de serre sur ce territoire, quand on sait qu'aujourd'hui il y a quand même des engagements au niveau international, national, lié à la COP 21, que les territoires sont eux-mêmes engagés dans des plans climat pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités. Il serait intéressant quand même d'avoir cette approche de production de carbone liée à ce projet EuropaCity, qui soit un peu plus fine et un peu plus détaillée que cela n'est fait aujourd'hui. Je pense notamment au poste « déplacement », où on a quelques détails sur reprise d'anciennes données réalisées sur une étude d'impact sur le déplacement des voyageurs. Il aurait été aussi intéressant d'avoir une estimation complémentaire, par exemple sur les déplacements des employés du site, par exemple. D'autres éléments qui nous semblent aussi manquer, c'est l'aspect « impact sur l'artificialisation des terres », qui sont aussi, du coup, des pertes en carbone, avec, comme vous le savez, la destruction des terres agricoles.

Il est donc vrai qu'au niveau des ambitions avancées, on peut se questionner sur l'intérêt d'avoir eu, aujourd'hui, une présentation de scénarios contrastés par rapport à différentes stratégies ou différents choix en termes d'énergie renouvelable, de performances envisagées des bâtiments sur le site, en termes également de consommation d'espaces. On peut aussi imaginer que pour réduire la production de gaz à effet de serre sur le site, on puisse être plus soft en mètres carrés construits, en ayant des espaces mutualisés, en pouvant utiliser moins de

matériaux, en ayant une éco conception des bâtiments... Tous ces choix se traduisent, effectivement, par des émissions de gaz à effet de serre plus faibles. Cela aurait pu, du coup, être illustré à travers ces présentations. Juste pour votre information, il existe aujourd'hui des outils de conception, qui permettent, dès le stade de la programmation, avec les équipes d'architectes et d'ingénieurs, de pouvoir faire des simulations à l'échelle de bâtiments, voire de quartier, pour pouvoir avoir aussi ces estimations de consommation d'énergie plus globales. Il est aussi intéressant « d'investiguer » ces solutions un petit peu innovantes de nouvelles conceptions plus sobres en carbone.

Enfin, juste pour terminer, l'aspect compensation de carbone peut aussi constituer un axe intéressant à analyser. On sait que ce site va produire des gaz à effet de serre. On peut aussi imaginer comment ce projet pourrait envisager, d'une certaine manière, compenser ces émissions de gaz à effet de serre par un certain nombre de solutions de compensation carbone pérennes.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je me permets de résumer deux questions, parce que je rappelle que c'est nous qui avons demandé au maître d'ouvrage de limiter son exposé sur les postes les plus importants ou les plus simples à exposer. Au niveau de l'étude d'impact, bien entendu la totalité des impacts doit être évaluée.

En matière d'écoconstruction, cela fait écho à une question qui était posée au début. Est-ce qu'il y a autre chose qui peut être fait pour réduire l'impact en construction autre que le remplacement du béton par le bois ? Comment envisagez-vous cette question ? Et puis, on a déjà eu cette discussion dans le cadre d'un autre atelier, où vous avez exposé de manière assez détaillée comment réduire les impacts. La question qui est posée est la suivante : sachant que la réglementation, c'est « éviter, réduire, et si possible compenser », est-ce que vous avez des idées pour la partie que vous ne réussirez pas à réduire, si le projet se fait bien sûr ?

Marion THILL, Setec

Sur l'aspect construction et conception des bâtiments, etc., il est vrai que l'on a ici exposé vraiment deux cas extrêmes : du tout béton classique et de l'ossature bois. En fait, il existe effectivement des outils beaucoup plus détaillés. D'ores et déjà dans des méthodes de construction assez classiques, on a des différences d'impact carbone assez importantes entre, si on prend le tertiaire, un bâtiment acier-vert (je vais multiplier au niveau carbone par deux ou trois les émissions) et un bâtiment avec une structure de type voile-béton. On a effectivement des outils qui existent pour cela. Mais pour arriver à le quantifier, c'est un peu le serpent qui se mord la queue, on a besoin d'un certain nombre d'informations pour le quantifier, qui à ce stade sont encore difficile à obtenir.

Sur l'aspect compensation, il est effectivement possible de compenser les émissions. Un certain nombre de donneurs d'ordres s'engagent là-dessus...

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Merci à Monsieur QUEVREMONT d'avoir précisé le cadre de la demande d'information de la Commission sur cette question du bilan carbone. Il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas encore au niveau de l'étude d'impact. Naturellement, tous ces éléments seront précisés, comme la question de la compensation. D'ailleurs, je saisis le cadre du débat public pour dire que nous sommes très favorables à pouvoir engager avec l'ADEME ce travail, pour construire ces différents scénarios, parce qu'il est bien évident qu'en amont du projet nous ne pouvons pas avoir le détail. Je le redis, c'est la différence entre le débat public et les enquêtes administratives... Et l'étude d'impact aura naturellement l'intégralité des données et même l'article R122-5 dans le cadre de l'étude d'impact précise un certain nombre de choses, mais d'ailleurs ne parle pas de bilan carbone. Ce que nous présentons ce soir est un engagement plus volontariste à construire avec les partenaires comme l'ADEME pour apporter des éléments qui ne sont d'ailleurs pas demandés dans les études d'impact.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je n'ai pas relu la réglementation, il me semble bien qu'il y a quelque chose, quand même. Mais on en fera une discussion privée.

On va passer à la partie des questions et prises de position, dans le fond s'il vous plaît...

Natacha MONNET, ADEME

Je voulais juste répondre à Monsieur LEBON. S'agissant de l'évaluation de scénarios de gaz à effet de serre, c'est tout l'intérêt de faire les choses avant l'étude d'impact, pour précisément justifier des choix de projet, en ligne avec une ambition de sobriété carbone. L'intérêt n'est pas d'utiliser ces outils a posteriori pour valider un projet, mais bien d'utiliser ces outils pour pouvoir faire les bons choix en amont, dans la logique et l'ambition que vous portez d'être sobre en carbone.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci pour cette précision. D'autres questions ou prises de position ?

Vincent GAYRARD, Les Amis de la Terre du Val-d'Oise

Bonsoir, Vincent GAYRARD, des Amis de la Terre du Val d'Oise. Je vais rebondir sur ce que dit l'ADEME, parce que, finalement, je vais en partie paraphraser ce que vient de dire Madame. Il est quand même extraordinairement étonnant que l'on n'ait pas un total des émissions pressenties pour ce projet, avec différents scénarios. Bien évidemment, cela relève de l'étude de base. Alors, les chiffres, il faut qu'on les trouve dans l'étude d'impact de la ZAC du Triangle. On voit donc 200 000 tonnes ou 138 000 tonnes dans un scénario un petit peu plus optimiste ou un petit peu plus travaillé. Ceci représente quand même l'équivalent d'une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Alors, c'est la ZAC du Triangle, mais la ZAC du Triangle sans EuropaCity, ce n'est rien. Vous allez émettre autant qu'une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, alors que l'on a eu la COP 21 il y a quelques mois et que tout le monde s'évertue, ici en France, sur les territoires, à abaisser ses émissions. Quelque part, vous les augmentez de 200 000 tonnes. C'est quand même, quelque part, choquant. Et encore faudrait-il que les hypothèses soient bien précisées. On a dit que les hypothèses énergétiques étaient quelque peu fantaisistes. Vous nous avez présenté un projet hors-sol. Je ne vais pas revenir dessus, il s'appuie quand même sur des exports de chaleur importants. Et qui dit exports de chaleur, dit débouchés de chaleur et on ne sait pas pour l'instant s'il y a des débouchés de chaleur aux alentours. Vous parlez d'un projet à Aulnay, il sera forcément *a priori* au consommateur. Pas de débouchés chaleur signifie que les rendements énergétiques ne sont pas tenus. Il n'y a donc pas de financements publics, de subventions, comme l'ADEME en apporte. L'ADEME réclame des rendements pour ses systèmes énergétiques. Dans le cas où il n'y a pas exports chaleur, il n'y a pas de rendement, il n'y a pas de financements publics. Le projet est donc largement déficitaire d'un point de vue énergétique, donc peu rentable. Cela signifie plusieurs millions d'euros perdus chaque année. Il ne me semble pas qu'Auchan soit une entreprise caritative. Pourquoi, donc, cela serait-il mis en œuvre ? Pourquoi Auchan perdrait-il de l'argent pour mettre en œuvre ce type de projet ?

Autre élément un petit peu embêtant, nous n'avons aucune donnée, effectivement, concernant les déplacements. On ne sait pas quelles hypothèses ont été prises en termes de déplacement pour les visiteurs et pour les employés. On se réfère encore une fois aux chiffres qui sont indiqués pour la ZAC du Triangle. Dans le scénario le plus volontariste, on nous dit que 50 % des visiteurs viendraient en transports en commun, ce qui est quand même largement au-dessus des taux de transport en commun utilisés sur le territoire aujourd'hui. Cela aussi, donc, relève de la fantaisie.

Et puis n'est pas pris en compte...

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vais vous proposer de conclure votre question, monsieur.

Vincent GAYRARD, Les Amis de la Terre du Val-d'Oise

Oui. Je conclus avec un dernier point. Ne sont pas pris en compte les impacts en termes de CO2 dus au transport aérien, puisque vous nous vantez aujourd'hui un projet au rayonnement international. Qui dit rayonnement international dit que des visiteurs vont venir spécifiquement, spécialement pour visiter EuropaCity. Quelque part, il faut donc bien intégrer ces émissions-là dans le bilan carbone. Et elles sont loin d'être négligeables. Comme vous le savez, le transport aérien est un émetteur majeur, du moins par personne transportée. On a donc demandé une étude à ce sujet, au début du débat public. On n'a pas eu de réponse. On attend toujours la réponse à ce point-là, qui d'ailleurs a été soulevé par l'Autorité environnementale. C'est juste de la logique, finalement. On aimerait donc avoir des réponses là-dessus, également.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Il y a une partie prise de position et une partie de questions. Je vais vous proposer de répondre aux questions. Je vais les reformuler. Premièrement, est-ce que les hypothèses de déplacement sont les mêmes que celles qui ont été présentées dans l'atelier « circulations » et qui indiquent un objectif de 50 % de visites faites par les transports en commun ? Deuxièmement, pour les visiteurs aériens, est-ce qu'il s'agit de récupérer une clientèle qui, de toute façon, viendrait en France, en l'occurrence à Paris, ou considérez-vous que le projet est de nature à déclencher des voyages ?

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Je vais répondre tout d'abord à votre deuxième question. Vous soulevez effectivement l'avis de l'Autorité environnementale sur le dossier d'impact de la ZAC. Tout comme on y a répondu, je dirais, dans le mémoire en réponse, je vais vous livrer la même réponse. EuropaCity serait, effectivement, un programme complémentaire dans la destination de Paris. Les touristes, qui viendraient, pour partir en avion, ne viendraient pas uniquement, dans leur motivation principale pour EuropaCity, mais EuropaCity serait simplement une étape dans leur voyage.

En ce qui concerne la deuxième question, je vais vous demander de préciser.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

La question de Monsieur faisait état de l'impact circulation en disant que l'on ne connaît pas les hypothèses. Moi, je vous demandais simplement si les hypothèses sont les mêmes que celles qui ont été présentées dans l'atelier « circulations », où il y a eu une présentation qui a été faite, en segmentant le type de clientèle et en précisant le type de déplacement qui aboutit, effectivement, comme l'a indiqué Monsieur à une hypothèse de 50 % de transport en commun, ce qui, aussi, a fait l'objet d'une discussion dans l'atelier « circulations ».

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Sous le contrôle de l'EPA, effectivement, les hypothèses prises dans le cadre du bilan des émissions de gaz à effet de serre relative à la ZAC du Triangle du Gonesse sont bien basées sur les prévisions qui ont été estimées par Systra et par Egis, qui ont été présentées dans des ateliers précédents.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Autres questions ? Je reviendrai tout à l'heure sur la question de la COP 21, mais je vais voir tout d'abord s'il y a d'autres demandes de parole.

Jean-Yves SOUBEN, conseiller municipal du Blanc-Mesnil

Jean-Yves SOUBEN. Je vous rappelle la question de Madame DELMAS, élue du Blanc-Mesnil, lors du débat à la Cité des Sciences, à La Villette, où Monsieur DALSTEIN avait l'air de découvrir ce qu'était l'énergie grise. Le bilan carbone doit inclure la construction et la déconstruction. Vous avez parlé de la construction. Vous n'avez rien dit sur la déconstruction première question : qu'en est-il ? Est-ce que cela est à rajouter ? Est-ce que cela est compris dans ce que vous nous avez présenté ?

Deuxième question. On apprend que 30 % seraient, j'utilise bien le conditionnel, « ossature bois ». Là, cela commence à devenir sympa, ces petits chalets près d'une piste de ski... Mais trêve de plaisanterie. Dans la première partie, on parlait énergie, on avait l'impression que beaucoup de constructions étaient en verre pour bien éclairer. Quand on parle bilan carbone, on en vient à 30 % en bois. On a l'impression que ce n'est pas le même projet. Quand on demande combien de boutiques ou que quelqu'un annonce le chiffre de 500 boutiques, on nous dit que ce n'est pas vrai, que cela n'a pas été fixé. C'est plus ? C'est moins ? Et sur quels chiffres avez-vous pu travailler ? Quelles activités ? Tout à l'heure, Transsolar nous disait que peu de gens, à l'heure actuelle, peuvent dire combien consomme un parc d'attractions. Quelle base avez-vous donc prise ? Sur quelle base solide vous êtes-vous appuyé ? Est-ce que vos chiffres sont fiables de ce point de vue-là ?

D'autre part, et ce sera ma troisième et dernière question, l'énergie grise que vous avez calculée prend-elle en compte la gare en plein champ de la ligne 17 ? Car sans cette gare, il n'y aura pas d'EuropaCity, dit le maître d'ouvrage. Il faut donc prendre en compte cette énergie grise. À combien l'estimez-vous ?

Je rappelle... Trois questions. N'ayant pas une réponse le 26 mai ou très peu et très flou aujourd'hui, j'aimerais bien avoir des réponses précises et non du délayage aujourd'hui.

Marion THILL, Setec

Sur l'aspect déconstruction, cela ne fait pas partie, effectivement, des postes qui ont été présentés ce soir...

Par contre, on ne va pas se focaliser sur chacun des exemples, mais par exemple on met un certain poids carbone sur les panneaux photovoltaïques, parce que justement on prend en compte le cycle de vie du panneau. Ce que je veux dire par là, c'est que je ne peux pas aujourd'hui vous répondre...

Intervention hors micro

Ce que je ne peux pas vous dire aujourd'hui, c'est « la déconstruction d'EuropaCity (si elle se fait dans 30 ans), ce sera tant d'émissions de CO2 ». Cela ne peut pas vous dire. Par contre, on a certains des postes sur lesquels cette question est prise en compte. Vous parlez des panneaux photovoltaïques... Ils sont considérés comme étant émetteurs de gaz à effet de serre.

Sur l'aspect fiabilité chiffres de base, effectivement, c'est justement l'objet sur la première partie, sur le parti pris méthodologique que je vous expliquais au début... Du coup, on est dans une situation où on dépend complètement des résultats d'autres études. Par exemple, s'agissant de l'énergie, je récupère les résultats de l'étude faite sur l'énergie, puis je la multiplie pour obtenir des émissions de CO2.

Aurélien GERVASI, Transsolar

Bien sûr, on indique que l'on a des incertitudes à ce niveau-là. Par contre, au doigt mouillé, on s'est dit que c'était à peu près cela. Pour le parc d'attractions, notamment, on a récupéré les informations de consommation d'autre part attraction dans le monde.

Sabine GRÖGER, Transsolar

Sabine GRÖGER, Transsolar aussi. On a travaillé avec FaulknerBrowns, des spécialistes en parcs d'attractions, des architectes de parcs d'attractions. Ils ont beaucoup de retours d'expérience, par type d'équipement et par un certain scénario de type d'équipement, on a réussi à récupérer un scénario pour ce parc d'attractions et pour sa consommation, que l'on a inclus dans ces scénarios, notamment en termes d'électricité.

Jean-Yves SOUBEN, conseiller municipal du Blanc-Mesnil

Je cite Monsieur, qui nous a dit tout à l'heure que peu de gens, à l'heure actuelle, peuvent nous dire combien consomme un parc d'attractions. Et là, vous nous dites que vous avez des chiffres fiables, des bases fiables...

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Je vais redonner la parole à Transsolar sur cette question, mais je voudrais que l'on arrête ce débat d'experts, qui va ne nous mener à rien, je le crains.

Monsieur...

Aurélien GERVASI, Transsolar

Ce que je voulais dire par là, c'est que l'on a beaucoup moins de sources d'information que sur des bâtiments tertiaires ou d'habitation. On a donc une source d'incertitude, qui est plus élevée. Par contre, il y a une démarche qui a été faite, pour justement réduire cette incertitude. On n'est pas sur un ordre de grandeur de 10 en termes de différence. Peut-être que l'on sera autour de 15-20%. C'est là que je veux en venir. Parce que bien sûr, cela dépendra aussi de l'utilisation, du nombre de visiteurs. On n'a pas aujourd'hui toutes les informations par rapport à ces paramètres. On a donc fait des hypothèses. Cependant, merci de traiter nos études de « fantaisistes »... On a quand même une base qui nous permet d'avoir un peu plus de précision que cela.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci. Je voudrais que Madame réponde à la question complémentaire énergie grise et station de métro du Grand Paris. Ou Monsieur LEBON, si vous préférez.

David LEBON, Directeur du Développement du projet EuropaCity

Nous sommes ici ce soir pour parler du projet EuropaCity. Il a été dit plusieurs fois, dans le cadre de ce débat, que nous n'avions à répondre que sur les éléments qui concernent le projet EuropaCity. Et la SGP, dans le cadre de la concertation sur la ligne 17 a bien précisé que la question de la ligne et de la gare n'était pas dépendante d'EuropaCity, en disant (Monsieur Philippe YVIN l'a dit) que cette gare se ferait qu'EuropaCity se fasse ou non. Votre question n'est donc pas posée en lien avec le débat public d'EuropaCity, mais posée à la Société du Grand Paris. Je n'ai donc pas d'éléments de réponse à vous apporter.

Jean-Yves SOUBEN, conseiller municipal du Blanc-Mesnil

Je vous cite, je n'invente rien. La réponse est donc claire, Madame, vous n'avez pas pris en compte l'énergie grise de la gare de la ligne 17.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On va prendre cette réponse.

Je vais prendre encore une question et je reviendrai sur le sujet de la COP 21. On l'a déjà évoqué, je pense que c'est le moment d'essayer de la creuser un petit peu.

Blaise MARTIN, CPTG

Blaise MARTIN à nouveau. D'après ce que beaucoup de gens ont dit, on a un peu l'impression d'être dans « Alice au pays des merveilles » sur de nombreux points. Je rebondis sur le débat qu'il y a eu tout à l'heure sur les engagements qu'aurait pris Auchan avec l'EPA de la Plaine de France. C'est récurrent. À chaque réunion que l'on a, que ce soit des ateliers ou des réunions publiques, la question se pose : qu'est-ce qu'il y a dans le contrat qui était signé entre l'EPA Plaine de France et Auchan cet été ? On nous oppose à chaque fois le secret professionnel. Auchan répond à chaque fois : « on s'engage à, on s'engage à, on s'engage à... ». Mais pour les gens qui sont rationnels et qui ont un peu la tête sur les épaules, il y a deux types d'engagements : les engagements fermes, où on est engagé à quelque chose (ce sont les seuls qui comptent) et les engagements non fermes, qui sont du « bla-bla ».

Ma question, qui s'adresse d'abord à la CPDP est la suivante : pourquoi l'argument du secret professionnel est recevable pour un projet comme celui-ci, ou à peu près tout repose, visiblement, quand on veut se faire un avis sur le projet, dans le contrat signé entre l'EPA Plaine de France et Auchan ? Tant que l'on ne connaît pas le minimum des engagements fermes pris par Auchan dans ce document, on ne peut pas se faire un avis sur le projet. À la rigueur, que la CPDP lise le document et dise tout ce qui peut être révélé du document... à la rigueur pas le prix de vente fixé entre les deux parties, mais le reste, je ne vois pas pourquoi on peut nous opposer le secret professionnel. Sinon, le débat public est flou.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Là, vous êtes sur une question de principe. Mme la Présidente...

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je pensais bien que cette question allait venir. De toute façon, je l'aurais abordé en conclusion.

Un débat public, c'est effectivement un moment où on met tout sur la table. Un débat public avec un promoteur privé, c'est un peu particulier. Cela ne ressemble pas à un débat public avec un aménageur public. Ceci dit, il ne faut pas faire un abus du secret des affaires. Le coût de vente, certes, en fait partie. La nature des engagements qui ont un impact important sur le projet, je considère que cela devrait être rendu public, parce que c'est un point d'information important. Et même ces engagements, qui sont entre l'établissement public et le promoteur, c'est encore assez peu convaincant, finalement, parce que vous disiez « ça vaut quelque chose », mais cela vaut quelque chose entre vous, mais rien pour un particulier. Ce n'est pas pour lui un moyen pour lui d'intenter un

recours, si ces engagements ne sont pas suivis. C'est clairement ce qui a été dit tout à l'heure. C'est-à-dire que si un des engagements qui sont entre vous deux n'est pas tenu et que pour autant cela a un impact pour la collectivité, et bien Monsieur untel ne pourra pas arguer auprès d'un tribunal que vous n'avez pas respecté un engagement qui était pris avec vous. Cela est véritablement quelque chose d'important.

D'une manière plus générale, à la fin de ce débat, sur quelques questions essentielles, importantes, quand le maître d'ouvrage prendra sa décision, pas forcément le 28 juin, mais en tout cas quand il prendra sa décision de poursuivre ou de ne pas poursuivre ce projet... s'il ne le poursuit pas, la question ne se posera pas trop... s'il décide de poursuivre le projet, il devra prendre très clairement des engagements sur un certain nombre de points qui sont apparus tout à fait essentiels aux yeux du public. Il est tout à fait évident qu'il ne peut pas prendre des engagements sur le nombre d'embauches locales, parce que cela ne dépend pas que de lui, que lui-même en tant qu'employeur recrutera entre 400 et 500 personnes au maximum, qui n'a pas les moyens d'imposer aux personnes à qui il louera des surfaces de recruter dans la commune d'ici ou d'ailleurs. Cela est tout à fait vrai. Mais en ce qui concerne ses propres engagements, sur la manière dont il va réaliser ce projet et sur ce qui a un intérêt majeur pour la collectivité, notamment les questions environnementales, il faudra qu'il soit en mesure de prendre des engagements et pas simplement des déclarations d'intention.

De ce point de vue-là, ce soir, j'espère que le maître d'ouvrage va en quelque sorte nous dire ce qu'il fait de ce qu'il a entendu, car il y a des experts, publics et privés, qui ont remis en cause un certain nombre de propos qui sont dans votre dossier, notamment sur les 100 % de recyclage, sur les 100 % de production énergétique, etc. Cela a été dit et clairement dit. Il y a des doutes sur l'opportunité d'affirmer ces choses-là, sur le fait que vous feriez tout sur le site, etc. Normalement, cela devrait vous conduire à réexaminer cela. Si vous maintenez vos positions, vous avez tout à fait le droit de faire, il serait en tout cas extrêmement intéressant qu'il y ait une réponse très claire et nette de ce que vous avez tiré de tous ces compléments d'information, qui vous ont été donnés et qui ne sont pas simplement de l'ordre de l'intuitif.

C'est à cela que sert un débat. Cela sert à savoir ce que l'on va faire de ce que l'on a entendu, comment on va le prendre en compte. Et cela n'est pas par de petits conciliabules, en tout petits cercles après. Il faut aussi que ce soit porté à la connaissance du public, parce que le public s'est énormément mobilisé autour de ce débat. Il y a ici des gens qui ont assisté à toutes les réunions ou presque, qui ont consacré énormément de temps. Ils ont droit de savoir ce que cela va devenir et d'être associés à l'évolution du projet, de savoir dans quel contexte de clarté cela va faire.

C'est cela que je voulais dire à la fin de ce débat, parce que sur la question environnementale, telle que vous allez l'aborder, sur tous les sujets que vous avez abordés, je ne vous fais aucun procès d'intention. Je pense que vous avez tout à fait des intentions de faire « bien ». Mais peut-être allez-vous trouver des limites à cette intention de faire « bien ». Il faut que ce soit explicité (pourquoi, comment). Effectivement, vous ne pouvez pas faire des promesses que vous n'êtes pas sûrs de pouvoir tenir, en ayant ensuite un projet qui serait dégradé par rapport à ce que vous avez présenté au public.

Cela dépend des sujets. Encore une fois, sur l'emploi, c'est différent. Sur tous les sujets que l'on a abordés ce soir, vous devez être en mesure de réaliser ce à quoi vous vous êtes engagés. Et si vous vous êtes engagés trop loin, au moins en paroles, simplement au niveau du texte, dans votre dossier de maître d'ouvrage, et bien il faut le rectifier. Cela me paraît quelque chose d'absolument essentiel pour la clarté de ce dossier.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

On est presque à la conclusion, mais je voudrais rappeler que nous poserons une question sous un angle juridique à l'EPA, parce que nous avons esquissé ce débat, mais le lieu n'est pas adéquat.

Je voudrais revenir sur une dernière question, qui est la question de la COP 21. Elle a déjà été abordée dans des réunions. Il me semble, au tout début, sous un angle très politique, ce que le public a le droit de faire, en soulignant ce qu'il pensait être une contradiction entre les déclarations du politique au Bourget au moment de la COP 21 et le projet tel qu'il était. J'aurais voulu rester sur cette même question que l'on a abordée rapidement tout à l'heure, mais sous un angle plus opérationnel. Ce projet est pour 2024, les engagements de la COP 21 qui ont été mis sur la table de négociation par l'Union européenne et par la France, c'est une réduction des gaz à effet de serre en référence à 90 de 40 %, ce qui n'est pas rien. J'aurais donc voulu d'abord, peut-être du côté de la DRIEE, avoir un éclaircissement sur le calendrier de mise en œuvre. Est-ce que cela va démarrer avant 2020 ? Est-ce que cela va démarrer après 2020 ? Est-ce que cela est susceptible d'avoir un impact de nature réglementaire, par exemple, sur ce projet ? Ou est-ce que l'on va rester dans ce projet sur un débat de principe, pour ne pas dire un débat politique ?

Clara HERER, DRIEE

Clara HERER, DRIEE. S'agissant des accords de la COP 21, un premier point sera fait en 2018, si entre-temps on a bien eu 55 pays représentant au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde qui ont ratifié l'accord. Il y a donc tout un processus de ratification par chacun des États de l'accord qui a été signé en décembre à Paris. En 2018, un premier point d'avancement sera fait. En 2020, la France révisera les accords nationaux en fonction de tout ce qui se sera passé pour mettre en œuvre cet accord. Donc, d'ici 2020, ce qui reste « obligatoire », ce sont les accords européens, le « 3x20 », le « facteur 4 », qui se décline à des échelons locaux par notre schéma régional climat-air-énergie qui a été cité tout à l'heure et qui représente les objectifs que l'on doit atteindre à l'échelle régionale. En tous les cas, il n'y a pas de lien direct entre l'accord de la COP 21 et un projet. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

D'accord. Il n'y aura pas de directive européenne dans la mesure où l'Europe a pris le même engagement ? Elle voudra logiquement se couvrir par rapport à ce que...

Clara HERER, DRIEE

Je me garderai bien de dire quoi que ce soit là-dessus. Les engagements du « 3x20 » seront révisés si l'UE décide de cela, mais c'est un débat que ne nous concerne pas et qui me dépasse complètement.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Donc, on n'identifie pas, à ce stade, de lien opérationnel entre les engagements de la COP 21, de ce qui s'est passé à quelques kilomètres d'ici au mois de décembre dernier et ses impacts concrets sur un projet comme EuropaCity ? On a peut-être un lien logique, un lien politique, mais pas de lien opérationnel identifié à ce stade.

Clara HERER, DRIEE

Il n'y a pas de lien réglementaire. En revanche, il y a un schéma régional air-climat-énergie qui donne bien des priorités, qui dit bien qu'il faut travailler sur l'expansion des réseaux de chaleur, sur le développement des énergies renouvelables, sur la rénovation thermique du bâtiment, etc.

Philippe QUEVREMONT, membre de la CPDP

Merci pour cette précision. Il me semblait important de bien éclairer ce point, qui est susceptible de ressortir dans un des débats finaux.

On arrive à la fin de cette partie. Tout le monde voit l'heure. Est-ce qu'il y a une dernière question ou prise de position ? La présidente va ensuite compléter la conclusion qu'elle a déjà apportée.

Blaise MARTIN, CPTG

Je n'ai pas eu de réponse sur ma question très précise visant à savoir ce qui a été signé comme engagement ferme entre l'EPA Plaine de France et Auchan au jour d'aujourd'hui, hors le prix de vente des terrains. Mme BRÉVAN a dit à Auchan : « OK, à la fin du débat public, vous prendrez des engagements fermes ». Mais moi, qui dois me prononcer avant la fin du débat public sur le projet, je ne peux pas attendre la fin, qu'Auchan sorte ses engagements. Je veux savoir, maintenant, ce qui a été pris comme engagement ferme entre les deux parties. C'est la seule que je peux/dois avoir comme certitude sur le projet.

Niklas MOULIN, Chef de projet EPA Plaine de France

Aujourd'hui, il n'y a pas de promesse ni d'acte de vente. C'est un protocole d'objectifs. Il y a un certain nombre de conditions. Mais à ce stade, il n'y a pas de valeur juridique. On n'a pas vendu les terrains. La ZAC n'est pas créée. Le débat public n'est même pas terminé. Le maître d'ouvrage doit donner sa décision de poursuivre ou non le projet le 30 novembre. On ne va donc pas leur vendre les terrains avant. La ZAC n'est pas créée.

Blaise MARTIN, CPTG

Dans la presse, il est écrit qu'Auchan a fait le forcing pour que ce document soit signé avant que le débat public ait lieu. Donc, sauf à me prendre pour un crétin, je suis désolé, ce qui a été signé était très important pour Auchan. J'imagine donc qu'en face de son engagement de vente du terrain à Auchan pour un certain prix, l'autorité publique qui est l'EPA Plaine de France exige des engagements fermes de la part d'Auchan. Ma question est la suivante : qu'est-ce que sont les engagements fermes d'Auchan dans ce document ?

Niklas MOULIN, Chef de projet EPA Plaine de France

Ce ne sont pas des engagements fermes. Les engagements demandés vis-à-vis d'Auchan, ce n'est pas pour vendre le terrain, mais pour parvenir dans de bonnes conditions à une promesse de vente fin 2007. Ce n'est pas un accord juridique. Ce n'est pas une promesse de vente.

Les premiers engagements sont publics, parce qu'ils figurent dans l'étude d'impact du dossier de création de ZAC du Triangle de Gonesse. Il y en a beaucoup. On pourra vous renvoyer par écrit aux bonnes pages dans l'étude d'impact. Il y a des critères en termes d'insertion urbaine. Je vous laisse compléter au besoin... Il y a des critères en termes de stationnement, de réalisation d'un bilan carbone, avec un certain nombre de volets, d'accessibilité, de mutualisation en matière de stationnement, de gestion d'eau, de déchets, de traitement des déblais/remblais, etc. Je vous en liste quelques-uns. Il y en a beaucoup d'autres. Ces engagements sont listés.

Je précise ensuite que le maître d'ouvrage va réaliser lui-même une étude d'impact qui sera soumise à enquête publique et qu'en France dans les procédures d'aménagement, le moment où l'aménageur, qui représente l'État, l'aménageur public, publie son programme des équipements publics et son plan de financement. C'est le dossier de réalisation de ZAC. On est aujourd'hui au dossier de création. Il est normal qu'avant le dossier de réalisation, il y ait un certain nombre de négociations financières entre l'aménageur public, les collectivités, s'il y a des participations, et éventuellement des opérateurs privés. D'ici là, on ne peut pas révéler la teneur des négociations qui sont encore en cours. C'est donc rendu public au moment du dossier de réalisation de ZAC.

Pour ce qui est du protocole d'objectif, qui n'est pas une promesse de vente, il a quand même été validé en réunion interministérielle, par le 1^{er} ministre. Parler de « petits conciliabules », c'est...

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Ce n'est pas de cela que je parlais.

Niklas MOULIN, Chef de projet EPA Plaine de France

Ah d'accord. J'ai mal compris alors.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je ne parlais pas de « conciliabules » là-dessus. Je parlais de « conciliabules » sur des réunions restreintes, sur des sujets environnementaux délicats, sur lesquels, je pense, il est important que les gens soient associés. Il n'y avait aucun sous-entendu blessant là-dessus. Simplement, c'est plus facile de s'entendre en tout petit cercle avec des spécialistes, mais malheureusement le public a envie d'être au courant.

J'ajoute à ce propos, que si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, la concertation se poursuit, non pas sous la forme de ce débat public, jusqu'à l'enquête publique. C'est important parce que l'enquête publique porte sur un projet bien défini, bien déterminé, où il n'y a plus rien à changer. C'est quand même cela qu'il est important de voir. Il est important que les choses qu'il y a à dire ou les demandes d'évolution ou ce qui peut faire bouger le projet, cela ait été examiné avant. Sans cela, on est dans une procédure fermée. Alors monsieur, vous disiez : « je dois donner mon avis avant la fin »... Vous n'êtes pas obligé de donner votre avis, puisque là, il n'y a pas de... Vous pouvez le donner, vous avez parfaitement le droit de le donner, mais ce n'est en aucun cas une obligation de vous prononcer sur le projet avant la fin du débat public. Voilà ce que je voulais dire.

On va conclure cette soirée, qui était à la fois technique et très passionnante. Je crois qu'elle était quand même très accessible, même si elle avait un caractère très technique. J'insiste sur le côté très engageant de ce qui sera dit sur ces questions-là, parce que ce sont des sujets sur lesquels vous pouvez vous engager avec beaucoup de certitudes et de précision. Vous avez encore le temps de revoir votre copie, si cela est nécessaire.

Le 16 juin aura lieu une réunion générale, qui sera sous forme d'auditions, c'est-à-dire que ceux qui veulent s'inscrire pour prendre la parole un peu plus longtemps qu'au cours de ces petites interventions nécessairement courtes doivent le faire. En général, c'est plutôt les institutions ou les représentants associatifs. Mais il n'est pas exclu qu'il y ait des personnes si elles le souhaitent. Bien évidemment, on sera obligé de répartir le temps de parole entre les personnes qui seront présentes.

Allez-y.

Intervention hors micro.

Tout va être sur le site.

Merci. Bonsoir, bon retour.

(Fin de la réunion à 22 h 20)